

L'INFORMATEUR



Corse Nouvelle

www.corse-information.info

1€

Hebdomadaire régional habilité à publier les annonces judiciaires et légales

Journal du 26 mars au 1^{er} avril 2010 - N° 6307 - 59^{ème} année

AU TRAVAIL

La Corse vous attend !



Paul Giacobbi
et Dominique
Bucchini



Gilles Simeoni



Camille de Rocca-Serra



Jean-Guy Talamoni

Quinze jours «so British» à Bastia !

Depuis le 24 mars et jusqu'au 6 avril prochain se tient la 23^{ème} édition du festival du cinéma britannique de Bastia. Une occasion pour tous les cinéphiles insulaires de se mettre à l'heure anglaise...

Pendant, une quinzaine de jours, les cinéphiles insulaires peuvent découvrir l'univers du cinéma britannique dans les salles du **Studio à Bastia** et du **7^{ème} Art à Furiani**. Du biopic au drame en passant par des comédies «so british», la palette des films proposée ravira tous les amateurs de septième art. Fidèle à sa réputation, le festival propose douze films vraiment représentatifs de la production britannique (et dont beaucoup ont été primés ou remarqués lors des différents festivals européens). L'occasion pour le public en général et les scolaires en particulier de découvrir, dans la langue de **Shakespeare**, une autre façon d'appréhender le cinéma...

Zoom sur les meilleurs films à l'affiche

«**Good Morning England**», cette comédie britannique hilarante (dont l'affiche fait office d'affiche du festival) est **LE** film à ne pas rater durant ce festival. Après le succès mondial de sa première réalisation, «**Love Actually**», **Richard Curtis** s'est mis à repenser à ses souvenirs d'enfance, lorsqu'il écoutait tard le soir des radios pirates qui émettaient depuis des bateaux et de plates-formes maritimes. Le gouvernement britannique fit de son mieux pour empêcher ces transmissions illégales. Le réalisateur décida d'écrire une histoire se déroulant sur un bateau pirate et de l'illustrer par ses chansons préférées.

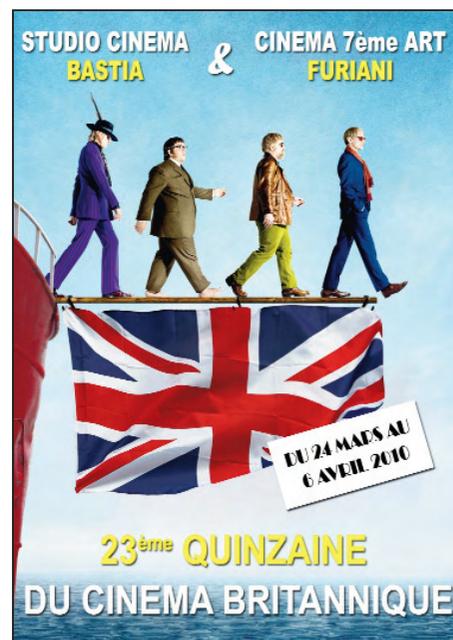
Autre regard décalé sur le monde, le film «**Looking for Eric**» de **Ken Loach** avec **Eric Cantona**. A propos du fait de jouer son propre rôle, le footballeur confie : «Dans le film, je suis le Eric Cantona qui existe dans l'esprit d'Eric Bishop, dans son imagination. C'est ainsi qu'il me voit. Cela m'a conduit à prendre pas mal de distance par rapport à moi-même, c'était de l'autodé-

ription et j'ai beaucoup aimé cela». Une occasion unique d'entendre l'accent chantant du célèbre footballeur-comédien dans la langue de **Shakespeare**...

Qui de mieux que l'interprète déjanté des «**Sopranos**» pour jouer dans une comédie qui dénonce la politique spectacle ? Le réalisateur **Armado Iannucci** ne s'y est pas trompé en proposant à l'acteur un rôle-titre dans sa comédie satirique sur les arcanes du pouvoir et des médias «**In the Loop**». Sur fond de guerre en **Irak**, les gouvernements britanniques et américain se livrent à de folles tractations quand l'ambitieux mais maladroit **Secrétaire d'Etat britannique au développement international** commet une gaffe qui va provoquer un vent de panique, des deux côtés de l'**Atlantique**. Un rôle sur mesure pour le tonitruant **James Gandolfini** !

Changement de style avec la projection du dernier film, «**Bright Star**», de la réalisatrice **Jane Campion**. Le titre du film a été inspiré par un poème écrit par **John Keats** à **Fanny Brawne** sur la page de garde de son recueil d'oeuvres de **Shakespeare**. **Jane Campion** a été bouleversée par l'histoire d'amour vécue par **John Keats** et sa voisine et a choisi de la faire connaître grâce à son film : «J'ai lu une biographie de Keats écrite par Andrew Motion et j'ai été frappée par le moment où il rencontre Fanny. Je suis tombée amoureuse de leur histoire d'amour...».

Le dernier film de **Roman Polanski**, «**The ghost writer**» (avec **Ewan Mc Gregor** et **Pierce Brosnan**), est également projeté pendant cette quinzaine. **The Ghost**, c'est un «**écrivain - nègre**» à succès engagé pour terminer les mémoires de l'ancien **Premier ministre britannique**. Mais dès le



début de cette collaboration, le projet semble périlleux : une ombre plane sur le décès accidentel du précédent rédacteur, ancien bras droit de **Lang**...

Autre sujet brûlant : la religion et la perte d'un être cher avec la projection de «**London River**» de **Rachid Bouchareb**. Le film traite de la rencontre, à **Londres**, d'**Ousmane** et **Elisabeth**, un musulman et une chrétienne, tous deux à la recherche de leur enfant, qui n'a pas donné signe de vie depuis les attentats qui ont endeuillé la capitale britannique. Une quête de sens dans un monde devenu fou...

Pour tous les adeptes des comédies britanniques pétillantes, il ne faut pas manquer la projection de «**Happy ever after**», le dernier film de **Stephen Burke**. Deux mariages ont lieu simultanément au même endroit. Et pour les deux couples, ce jour peut devenir leur pire cauchemar à moins que le destin n'en décide autrement.

Au total, pas moins de douze films vont être programmés et bien distribués sur la quinzaine de jours du festival. L'occasion pour tous de changer de regard, sur la «**perfidie Albion**»...

Séances au cinéma Le Studio et 7^{ème} Art à 14h30, 17h et 19h.

Renseignements au : 04.95.31.12.94 ou sur le site www.studio-cinema.com

► DEUX FILMS EN AVANT-PREMIÈRE

Cette année encore, le festival offre la possibilité de voir deux films en avant-première.

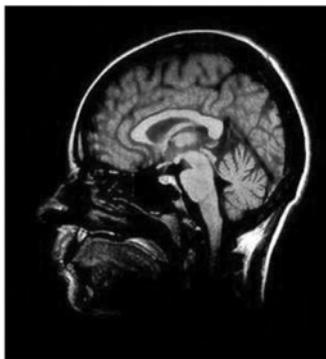
Le premier, «**Nowhere boy**», de **Sam Taylor-Wood**, est le biopic de **John Lennon** (avec **Kristin Scott Thomas** dans le rôle de sa mère) et il est projeté le 28 mars. On le sait peu mais le chanteur a grandi dans une famille pleine de lourds secrets qui vont empoisonner son adolescence. Mais sa mère a légué à **John** un don précieux : la musique. Le jeune homme tourmenté trouve enfin sa voie.

Deuxième avant-première, le samedi 3 avril avec la projection du film «**London Night**» d'**Alexis Dos Santos**. Le synopsis est original : **Axl** et **Véra** ont vingt ans et squattent le même entrepôt londonien sans jamais s'y croiser. Ils promènent leur spleen et leurs idéaux jusqu'au bout de la nuit. Ils cherchent à percer un secret, à se construire et à donner un sens à leur vie...

La FPJV - ALMA DI LUCE

présente

LA MATIERE ET L'ESPRIT



Café philo **PHILO-BAR** Café philo

Vendredi 26 mars à 21h
au café des Palmiers
(Bastia, St Nicolas)

Entre nous

Par Pierre Bartoli



● **Au moment où j'écris ces lignes, les résultats du scrutin du dimanche 21 mars 2010 ont établi la hiérarchie des forces en présence, en Corse**

La «gauche» a gagné sans atteindre la majorité absolue. La droite a perdu. La mouvance nationaliste, en ordre dispersé, a progressé en nombre de voix et d'élus.

Et le troisième tour, avec l'élection du Président de l'Assemblée et de l'équipe devant composer le Conseil Exécutif Territorial, n'a pas encore livré la fumée blanche, malgré les multiples rencontres qui ont émaillé, les journées précédentes.

Tous les scénarios ont été envisagés par chacun des protagonistes, les états-majors et par les médiateurs patentés ou improvisés.

La rumeur a tissé ses toiles et défile les stratagèmes les plus élaborés. Mais l'air du débauchage persiste, enfile, siffle et court.

Une certitude, à gauche comme à droite, le temps des remises en question est venu. La politique devra se donner un nouveau cadre d'action et sortir des schémas traditionnels pour répondre aux besoins de notre temps.

Le personnel politique semble essoufflé sinon dépassé. Les Elections des 14 et 21 mars, apparaissent comme une volonté ferme des électeurs à souhaiter changer la manière de faire la politique et la manière d'abor-

der les problèmes d'intérêt général.

Les méthodes comme le personnel politique, devront se renouveler. Les partis auront fort à faire pour écrire de nouveaux canevas susceptibles d'ouvrir pour la Corse des horizons nouveaux !

A droite, l'œuvre s'annonce aussi difficile que les travaux d'Hercule si elle ne veut pas au plan régional se retrouver dans l'état où elle se complait à exister à Bastia, depuis 1967, voire à Ajaccio depuis une décennie.

Une situation qui a favorisé l'émergence de rassemblement comme celui réussi depuis les dernières municipales par Gilles Simeoni, une des clefs de la défaite de mars 2010, après s'être associé à Jean-Christophe Anagnini, à Porto-Vecchio et dans le Sud !

La politique a horreur du vide. Et l'action sur le terrain finit toujours par produire des fruits. Les élections permettent ensuite d'en mesurer les valeurs reconnues et affirmées.

● **Au plan national, la majorité présidentielle tente de recentrer ses positions à travers un remaniement ministériel dit « technique »** c'est un premier signe de la conscience au plus haut niveau de l'Etat, qu'il est urgent de colmater les brèches que les élections régionales ont laissé apparaître dans le camp du Président de la République.

Alors que la gauche, oscillant entre écologistes, front de gauche et les cas Ségolène Royal ou Georges Frêche, n'a pu festoyer à l'envie, une vague rose pourtant évidente bien que fortement matinée, ici et là, par le maintien d'un Front National, son meilleur allié pour en imposer à la droite en France, qui demeure plus que jamais, « la plus bête du monde ! »

Quelle différence entre les forces de réaction, si ce n'est la couleur ? L'odeur demeure pourtant la même pour la société ! Mais, à gauche, il faut croire, que le sens olfactif est plus sélectif !

DIRECTION - ADMINISTRATION :

Téléphone : 04 95 32 04 40 - Télécopie : 04 95 32 02 38

REDACTION : Téléphone 04 95 32 89 90

E-mail : redaction@informateurcorse.com

1, rue Miot - BP 213 - 20293 BASTIA CEDEX

www.corse-information.info

ANNONCES LEGALES : Tél. 04 95 32 89 92

E-mail : al@informateurcorse.com

Le prix de la ligne d'annonce légale est fixé par Arrêté Préfectoral (Corse-du-Sud et Haute-Corse) : hors taxes 3,79 € (Le calibrage de filet à filet est fixé dans les mêmes conditions).

COMPTABILITE/ABONNEMENTS/ARCHIVES : Tél. 04 95 32 04 40

REDACTION D'AJACCIO :

Boite Postale 30059 - 20176 AJACCIO CEDEX 1

E-mail : paul.aurelli@corse-information.info

REGIE DE LA PUBLICITE - EDITIONS SPECIALES ET EVENEMENTS :

NTI.com/Associu di Stampa Corsa

22, Cours Napoléon - BP 30059 - 20176 AJACCIO CEDEX 1

Tél. 06 75 12 93 47

E-mail : j.fabro-aurelli@corse-information.info

DIRECTEUR DE PUBLICATION : Pierre BARTOLI

(Téléphone : 04 95 32 89 98)

Commission Paritaire des Publications et Agences de Presse : N°0314188773

IMPRESSION : AZ DIFFUSION

Lotissement Freymouth - Lieu-dit Pastoreccia 20600 BASTIA



L'Informateur Corse Nouvelle est membre du Syndicat de la Presse Hebdomadaire Régionale - Toute reproduction, même partielle, est interdite sans l'autorisation expresse et écrite de l'éditeur (Loi du 11 mars 1957) - Fondé en 1951 par Louis RIONI - Secrétaire Honoraire : Angèle VENTURINI - Dépôt légal à date de parution.

Et maintenant, pourquoi

Le verdict des urnes a tranché en faveur du rassemblement à gauche, sous la bannière de l'Alternance par Paul Giacobbi qui avec 36,62% des suffrages exprimés a remporté, en prime, les 9 sièges revenant à la liste arrivée en tête (24 élus) sans pour autant que cela suffise à lui donner la Majorité absolue.

Derrière, le **Rassemblement pour la Corse** du tandem **Camille de Rocca-Serra - Ange Santini** avec **27,65%** des suffrages exprimés, obtient **12 sièges**, devant la liste **Femu a Corsica**, conduite par **Gilles Simeoni** et **Jean-Christophe Angelini**, **11 sièges**, alors que la liste **Corsica Libera** de **Jean-Guy Talamoni** recueille **9,85%** de voix et **4 élus** !

Telle est, aujourd'hui, la réalité politique de la nouvelle **Assemblée** de la **Collectivité Territoriale de Corse**.

Pour autant, les jeux politiques n'ont pas encore livré tous leurs secrets.

L'élection du **Président de l'Assemblée** et la constitution du **Conseil Exécutif Territorial** peuvent encore apporter du piment à une alternance qui devra se frayer un chemin entre les appétits des uns, les exigences idéologiques des autres, pour réduire les divergences quant à l'approche de questions de fond touchant aux orientations économiques d'une **Corse** aspirant à vivre en paix et en marche vers une prospérité à organiser au bénéfice de tous !

L'équipe qui aura la charge de conduire les affaires de la **Corse** doit s'attendre à devoir conjuguer beaucoup de «*contraires*» et de «*paradoxes*» et conjurer nombre de sorts que la réalité du terrain ne manquera pas de leur révéler sans artifices, rapidement.

▷ La gauche n'a pas fait le plein...

L'arithmétique, on a pu le constater une fois de plus, en politique, ne s'applique que rarement.

L'addition des scores des 4 listes se réclamant de gauche, au soir du premier tour, ne se retrouve pas totalement dans les résultats d'un second tour où la mobilisation du corps électoral n'a pas joué en faveur de la liste d'union des gauches.

La victoire, peut-être, jouera le liant entre les diverses composantes et la nécessité de la gouvernance, aussi.

Mais, rien n'est sûr dans cette conjoncture nouvelle. Les équilibres difficiles sauront-ils résister aux intérêts idéologiques des uns ou de carrière des autres ?



▷ La droite, en devoir de recomposition...

La défaite a été analysée avec sang-froid par le leader de la droite libérale, en **Corse**, **Camille de Rocca-Serra** et de manière très «*fair-play*», mais non moins cinglante.

Mais, là aussi, il faudra vite dépasser l'amertume, les ressentiments et passer outre des règlements de comptes dont on a pu mesurer les effets, en amont !

Aucun des leaders en place ne sort grandi de ce combat aux conséquences multiples.

Paris, en imposant ses règles et la liste unique, a occulté les réalités de la **Corse** d'aujourd'hui, plombant d'avantage la **Majorité insulaire** qui aurait dû depuis longtemps se réorganiser sur place, à travers des **États Généraux** refondant la famille dite «*libérale*», notamment après la disparition du Président **Jean-Paul de Rocca-Serra** et les changements politiques intervenus depuis lors !

Le statu quo a produit ses effets désastreux, les 14 et 21 mars 2010. Et c'était prévisible !



faire et avec qui ?

▷ Gilles Simeoni, meilleur rassembleur

Une évidence : **Gilles Simeoni** et **Jean-Christophe Aneolini** se présentent comme les meilleurs rassembleurs au sein de leur mouvance politique et au-delà, puisqu'ils ont réussi à élargir les horizons de leur liste, comme de leur programme, à des femmes et à des hommes longtemps opposés à leurs prédécesseurs.

Pour autant, il n'est pas bon d'amalgamer ces voix, pour les porter au seul crédit du projet nationaliste, aussi «modéré» soit-il.

Il s'agit surtout du crédit accordé par une majorité d'électrices et d'électeurs à la démarche novatrice de deux personnalités, issues des mouvances nationalistes, mais reconnues surtout pour leur implication dans le quotidien de la vie en **Corse**, en prise avec les réalités du terrain comme, ils le sont avec une population qui les reconnaît comme porteuses d'une certaine volonté de changer les choses, la jeunesse en particulier.

Un boulevard s'ouvre devant les deux leaders de **Femu a Corsica**. Ils sont conscients que, pour eux, le plus dur commence. Ils sont attendus par tous. Ils devront jouer à fond, mais juste et à coup sûr !



▷ Jean-Guy Talamoni n'a pas failli

Le leader de **Corsica Libera**, dans ce contexte, a su porter la voix des nationalistes soucieux de camper fermement sur les fondamentaux de la lutte qu'ils entendent mener vers l'indépendance de la **Corse**, sans rien abdiquer de leurs convictions, tout en s'ouvrant au dialogue.

De cette élection, ils sortent convaincus de leur bon droit à poursuivre.

Alors, maintenant, tout reste à faire. La **Corse** n'attend pas de vivre sur les états d'âme de ses élus et encore moins sur des combats d'arrière-garde «politiciens».

Que ceux qui auront l'honneur de conduire les **Affaires de la Corse** s'organisent, dans la sérénité, et que la **Corse** soit, en permanence, leur seul souci.

Département Haute-Corse

Ins : 115 569
Exp : 79 367

Vot : 81 243
Abst : 29,70%

Giacobbi Paul (Alternance)	32 868	41,41%
De Rocca Serra Camille (R.P.C)	20 765	26,16%
Simeoni Gilles (Femu a Corsica)	18 800	23,69%
Talamoni Jean-Guy (Corsica Libera)	6 934	8,74%

Département Corse du Sud

Ins : 97 743
Exp : 64 434

Vot : 65 963
Abst : 32,51%

Giacobbi Paul (Alternance)	19 793	30,72%
De Rocca Serra Camille (R.P.C)	18 992	29,48%
Simeoni Gilles (Femu a Corsica)	18 424	28,59%
Talamoni Jean-Guy (Corsica Libera)	7 225	11,21%

AU PLAN NATIONAL : LA GAUCHE N'A PAS RÉUSSI «LE GRAND CHELEM»

Certes, la gauche rassemblée a conforté ses positions régionales, le dimanche 21 mars 2010. Elle n'a pourtant pas réussi «le grand chelem» annoncé par la **première Secrétaire du Parti Socialiste**. Même si la **Corse** a basculé à gauche, l'**Alsace** s'ancre à droite et la **Guyane** et la **Réunion** passent à la **Majorité présidentielle** ! Pas suffisant pour pavoiser dans le camp du **Président de la République**, mais à l'évidence l'occasion d'analyser les résultats d'ensemble avec la volonté ferme de n'éluder aucune des raisons ayant conduit à pareille situation électorale et par voie de conséquence, politique !

L'électorat en allant voter, comme la majorité du corps électoral qui s'est abstenu, se sont prononcés, avec une éloquence frisant «la claque» et la sanction, pour la **Majorité présidentielle** !

Car, la **Majorité présidentielle** ne se reconnaît pas dans le fouillis des déclarations, des décisions fourre-tout, insuffisamment préparées et très souvent mal expliquées, par défaut de pédagogie ou par précipitation ! La **Majorité présidentielle** n'a pas compris que l'ouverture aux personnalités de gauche se fasse au seul bénéfice de celles-ci et au détriment de personnalités de la **Majorité présidentielle**, qui apparaissent ainsi discréditées aux yeux de leur propre électorat... En **Corse**, cette attitude a coûté cher et, certainement, renforcé la stature du leader de la gauche.

Par ailleurs la **Majorité présidentielle** n'en pouvait plus d'avoir à subir les rodomontades des conseillers, des familiers, des courtisans de tous ordres, à Paris.

La **Majorité présidentielle** s'est sentie trahie par un pouvoir en contradiction avec les promesses d'une campagne présidentielle fondée sur la rupture avec les méthodes du passé !

En fait de rupture, la **Majorité présidentielle** avait découvert, jour après jour, le retour à l'ancienne gouvernance – celle du non-dit après celle du trop-dit !

Là, se trouve sans doute une des raisons essentielles expliquant les résultats des 14 et 21 mars 2010 !

A. Sorba

Les deux visages de la Corse :

La Corse est cette île dont la misère fut divisée en deux départements. La presqu'île de cette île s'appelle le Cap, Corse évidemment.

Bien écouter les mots : ils soulignent souvent une vérité. Surtout quand ils sont appliqués à des situations particulières. Par exemple, lorsqu'on parle avec insistance de la virilité, c'est qu'elle disparaît, lorsqu'on parle de la désertification, c'est qu'elle est bien réelle. Certains vous disent : «*dans les villages, vous avez la qualité de la vie*». Ceux-là n'y viennent que de temps en temps, en week-end, pour se reposer de la ville. La qualité, sans doute, mais dans l'intérieur, elle est méritée. Devant les fenêtres fermées, devant l'absence de commerces, de services, elle reste la seule monnaie d'échange contre les avantages des villes.

Sur le littoral, il y aurait plutôt pléthore de villas cossues, propriétés de quelques privilégiés de la vie qui veulent regarder la **Corse** les pieds dans l'eau. Ce bain de pieds permanent commence à cerner le **Cap** d'une ligne de béton. Tout ça pour des maisons habitées trente à quarante jours dans l'année. Nous, habitants des villages, nous vivons trois cent soixante-cinq jours une vie rude et difficile, surtout pour ceux qui perdent leurs forces physiques. Le vent souffle fort. Joyeux, les câbles électriques s'embrassent dans un immense court-circuit, le courant se débîne, le froid s'installe, les bougies ne peuvent pas tout et la bûche est lourde à porter devant la cheminée. Le silence est très présent, un peu lourd même, surtout pour les jeunes, car certains hameaux sont privés de tout lieu de réunion, de convivialité. Ou se retrouver pour échanger des idées, pour se parler et peut-être laisser échapper un rire libérateur ? On a beau dire, mais la ville est loin et quelquefois dans les tempêtes, la route du **Cap** est dangereuse. Donc, voilà nos «*païsani*», privés de cinéma, de spectacle, d'un minimum de plaisirs culturels, de tout ce qui rend la vie plus légère. Mais, direz-vous, il y a la télévision. Ah ! Ce qu'on y voit ne rend pas forcément la vie plus légère. De plus, les transports internes, prix du carburant oblige, grèvent les prix des marchandises.

► Pourtant, que la montagne est belle !

Après une journée passée dans la cohue de la ville, après s'être ruiné dans le parking le plus proche, car se garer devient une gageure, après le bruit, une idée domine : prendre la route du **Cap** et rentrer chez soi, au plus profond de son village. Et respirer. Et là, dans la grande beauté de la nature, tous les inconvénients sont oubliés. Le soir, vous pouvez suivre ce bateau blanc qui s'en va vers un ailleurs, illuminé comme une fête foraine. La pleine lune balaie la mer d'un tapis d'argent, quand elle est rousse, c'est l'été. Dans la nature, chacun peut vivre les saisons, les voir et les sentir. Cette année, les mimosas sont somptueux. On peut marcher, marcher, marcher, plus loin encore, jusqu'à l'espace qui ne nous est pas compté, qui ne nous est pas marchandé. L'espace se réduit dans les grandes villes, et ne devient pas plus large qu'un écran d'ordinateur où de télévision devant lequel l'on s'extasie devant l'espace des autres. Notre espace nous est cher, et s'il a besoin d'être aménagé, cela doit se faire avec intelligence et harmonie. Il doit rester beau.

Des liens à tisser. Ceux qui désirent vivre au village, ces jeunes ou moins jeunes, qui nous offrent leurs services et leurs connaissances, aident à vivre loin de la ville, rendent le quotidien moins



compliqué. Tout devient plus facile. Alors, vivre au village peut devenir un véritable plaisir.

Une famille électronique. Une informaticienne de qualité et de passion. L'**Informateur Corse Nouvelle**, curieux, l'a découverte à **Ghiloni**, petit hameau de verdure, sur la commune de **Cagnanu**.

Elle est jeune, elle a étudié pendant 3 ans à **Antipolis** les sciences de la vie et de la terre, mais elle est restée passionnée par l'informatique, comme toute sa famille. Elle a eu son premier ordinateur à 16 ans qu'elle a entièrement démonté, juste pour savoir comment cet engin fonctionnait. Sans rien dire à ses proches, elle aidait les personnes en panne, tout en poursuivant des études en écologie marine à **Corti** et empocher un **GILES** (gestion intégrée du littoral et des éco-systèmes) Ces études comprennent une partie informatique importante.

Au terme de ces études, après avoir tout appris sur l'**anguille d'Europe** et autres habitants des eaux, **Souad** s'est finalement fixée là où vivait son compagnon, à **Cagnanu**. Il n'y a pas foule, toutefois beaucoup de gens ont des ordinateurs. Avec un ordinateur c'est un paradoxe : un objet simple et compliqué à la fois. Un vocabulaire spécifique qu'il faut connaître pour ne pas perdre trop de temps à

l'urbain et le rural



s'occupe de la location de maisons et de gîtes. Je peux aussi réparer un accident sur un ordinateur qui a souffert d'une décharge électrique trop puissante, ou d'une autre perturbation, récupérer le disque dur si possible. C'est l'élément important dans votre appareil, là où s'inscrivent toutes vos données, vos fichiers, votre carnet d'adresses, en fait tous les éléments de votre travail. Quand le disque dur est irrécupérable, c'est ce qu'on appelle une catastrophe.

Vous passez beaucoup de temps devant votre ordinateur ?

J'essaie de n'y rester qu'une heure ou deux, au lieu de quatre comme avant, à cause du bébé.

La campagne, c'est un choix définitif ?

J'aimerais un peu plus d'animation, mais la ville ne me manque pas.

Cette jeune famille bien implantée dans une commune de l'intérieur en appellera peut-être d'autres. Il faut un début à tout. En tout cas, c'est réconfortant.

Un numéro de téléphone à retenir :

CAP computer

06 18 15 11 22 – 04 95 46 35 20.

chercher ce que veut dire tel ou tel mot. **Souad** décide donc de donner des conseils pour la formation, de faire de la formation à domicile selon la disponibilité des gens. Elle a mis au point un fascicule pour répertorier toutes les étapes de cette étude. Elle peut aussi retoucher des photos. **Souad** est dans le rural depuis six ans.

«Le plus dur est de se faire connaître, dit-elle. Toucher les hameaux est difficile, mais le bouche à oreilles commence à fonctionner. Je me déplace pour récupérer le matériel, le ramener, ce qui est très apprécié. Cela évite le transport sur Bastia.»

Pas trop dur à votre âge de vivre un peu retirée ? La ville ne vous manque pas ?

Je vais en ville par besoin, par plaisir aussi, mais je suis contente de vivre ici, de rentrer au village. **Cagnano** est une belle commune, très vaste. Je regrette que nous n'ayons pas encore de haut débit à **Cagnano**. Le travail sur ordinateur est très lent. Actuellement l'informatique est un outil qui donne le droit à l'information, donc il doit fonctionner à la campagne comme en ville. J'ai des projets pour organiser des sites web et des logos pour une petite entreprise qui



Ceccè Bru

Guitare, violon, mandoline, cetera, flûtes et chant : La musique rythme son quotidien.

Ceccè Brunini, membre pilier du groupe Diana di l'Alba, intervient auprès de la Maison de la Jeunesse et de la Culture (M.J.C.) de Furiani, depuis près de sept ans. Aussi talentueux que passionné, il partage sans compter le savoir-faire artistique qui l'anime avec de nombreux jeunes bastiais. Rencontre.

ces derniers faisaient déjà partie de **Diana di l'Alba** lorsqu'**Antoine Marielli** m'a proposé de les rejoindre, en 1994. Naturellement, j'ai répondu présent à l'appel avec grand plaisir. Et depuis, que de belles expériences vécues.

► **Quel apprentissage avez-vous suivi pour faire sonner autant d'instruments, tels que la guitare, le violon, la mandoline, la cetera ou encore les flûtes ?**

Tout comme pour le chant, je me suis initié à la pratique instrumentale sur le tas, porté par la dynamique du groupe **Diana di l'Alba**. Avec de nombreuses recherches personnelles et de la curiosité. En observant et en écoutant. À travers le savoir-faire de mes amis. **Jean-Yves** et son don pour le violon et les flûtes traditionnelles. **José** dont la pratique de la guitare respire la facilité et une sensibilité déconcertante.

Sans oublier la fougue d'**Etienne Perfetti**, la rigueur de **Guy Fuligni** ainsi que les mélodies et les bons conseils d'Antoine... La liste est encore longue... Car d'autres membres ont récemment intégré la structure et mon apprentissage à leurs côtés est loin d'être terminé.

► **Avez-vous une préférence parmi tous les instruments que vous pratiquez ?**

Sans hésitation : la cetera. Je vis une véritable histoire d'amour avec cet instrument exceptionnel. J'ai eu comme un coup de foudre lorsque j'ai entendu ses sonorités cristallines, à la fois anciennes et modernes, sur les premiers enregistrements de **Diana di l'Alba**, mais aussi d'**A Filetta**, de **Caramusa**, de **Michel Raffaelli** et de bien d'autres artistes... Leurs œuvres ont constitué en quelque sorte mes disques de chevet pour l'apprentissage de la cetera. J'ai ainsi essayé de reproduire ce que j'entendais. D'autre part, de rencontres en découvertes, j'ai eu la possibilité de participer à différents stages animés par de grands musiciens spécialistes du cistre en **Europe** et dans le monde. À chaque fois, j'ai pu prendre la mesure des multiples potentialités qu'offre l'instrument et enrichir mon jeu, tant pour les arrangements des propres compositions de **Diana di l'Alba** que



Ceccè Brunini plus communément surnommé « Ceccetera » sur MySpace (<http://www.myspace.com/ceccetera>), en référence à son instrument à cordes de prédilection – Photo : Françoise Fuligni

► **Ceccè Brunini, d'où est née votre passion pour le 5^{ème} Art ?**

Il me semble que j'avais à peu près treize ans. C'était à l'occasion du mariage de mon frère. J'ai eu comme un déclic en écoutant, pour la première fois, une messe chantée «*in paghjella*». Soudain, j'ai été envahi par une émotion particulière et cela m'a profondément marqué. Un autre souvenir d'enfance me vient à l'esprit. Durant une soirée organisée chez mon oncle, un des invités –l'ami à un cousin– m'a mis un violon entre les mains. Et j'ai pour ainsi dire été charmé au contact de cet instrument si majestueux... Autant de sensations musicales qui ont resurgi à la fin de l'adolescence, donnant corps à une véritable passion pour la musique corse vocale et instrumentale.

► **Quand et comment avez-vous intégré le groupe Diana di l'Alba ?**

Une fois avoir appris d'oreille la «*messa cantata*» et les «*paghjelle*», il a été question de beaucoup de pratique, que ce soit en église, lors de foires artisanales ou de soirées festives. Tout cela en compagnie de plusieurs amis dont **José Ersa** et **Jean-Yves Casalta**. D'ailleurs,

... nini, maître enchanteur

pour les réadaptations de certaines musiques du répertoire traditionnel corse qui étaient initialement interprétées au violon. La cetera me rend au centuple tout ce que je peux lui apporter. C'est beau l'amour (rires).

► **Vous êtes également intervenant à la M.J.C. de Furiani. Qu'est-ce qui vous a motivé à partager votre savoir-faire musical ?**

Tout d'abord, c'est dans le cadre du dispositif emploi-jeune que j'ai eu l'occasion d'intervenir, dès 1998 et ce jusqu'à 2005, auprès des classes d'une école primaire de Bastia. Il s'agissait d'initier les enfants au chant et à la musique corses. Pour moi, le fait de partager un savoir-faire est primordial. Cela requiert de la motivation, de la patience et de l'attention, mais le plaisir est là : Je me rends utile à mon pays, à son patrimoine, en essayant de porter certaines valeurs, de transmettre une expérience... Tout cela est très enrichissant. Et je suis ravi aujourd'hui de poursuivre cette démarche au sein de la M.J.C. de Furiani, depuis près de sept ans. D'autre part, je pense que notre culture est en péril permanent. Il faut agir auprès des jeunes qui sont demandeurs de ce type d'enseignement à caractère artistico-identitaire.

► **Quelle est la teneur de vos ateliers et, justement, à qui s'adressent-ils ? Seulement aux jeunes ?**

Il s'agit d'ateliers hebdomadaires organisés d'octobre à juin, essentiellement à destination d'enfants, d'adolescents et aussi de quelques adultes. Au niveau de la durée, cela va de trente minutes à une heure et demie, selon le nombre de participants. Je ne dispense pas de cours de solfège, mais j'utilise différents documents comme les tablatures ou les grilles d'accords. Le but principal est d'étudier les techniques de base pour chacun des instruments que vous avez préalablement cités, en progressant sur le répertoire corse vocal et instrumental, tant traditionnel que contemporain.

► **Que tirez-vous de vos expériences artistiques, de la scène aux enregistrements d'albums, en passant par l'enseignement ?**



Ceccè Brunini, en pleine action, à la Maison de la Jeunesse et de la Culture (M.J.C.) de Furiani, avec Ghjuvan'Lurenu, apprenti-guitariste de 17 ans



La Corse et la musique au cœur de Ceccè Brunini, originaire de Casevecchie, hameau de la commune de Ville di Pietrabugno

Avant tout : De formidables moments de bonheur, faits d'émotion, d'amitié, de belles rencontres musicales, de découvertes d'autres cultures, à l'instar de la Grèce, l'Irlande, la Sardaigne... Ces diverses expériences ont aussi donné lieu à de grands fous rires, des plans douteux et souvent improbables, notamment lors de concerts sur le continent. Mais à chaque fois, le contact avec le public est jubilatoire. Sachant que personnellement le travail de groupe m'apporte beaucoup. Entre chanteurs et musiciens, on apprend à se connaître au quotidien. Ce n'est pas évident. Car on passe par des situations de d'incertitude voir de découragement. Il faut savoir se remettre en question et tirer les bons enseignements pour progresser et aller de l'avant, individuellement ou collectivement parlant.

► **Vous qui côtoyez de nombreux musiciens en herbe ou confirmés, quel est votre regard quant à l'avenir de la musique traditionnelle corse ?**

C'est peut-être la question la plus difficile. L'avenir de notre musique traditionnelle dépend de nous uniquement, de ce que nous voulons en faire... Le contexte est difficile, certes. Les Corses doivent vivre leur culture sans complexe car elle est belle, riche et variée. Prenons exemple sur l'Irlande où l'on peut entendre dans les «Pubs» des ensembles de musiques traditionnelles ou bien encore de la Sardaigne où chaque village a su préserver ses costumes, musiques, chants et danses sans aucun a priori folklorique.

► **Pour finir, votre définition personnelle de la musique ? Que représente-t-elle pour vous ?**

Selon moi, la musique évoque avant tout le partage mais également un fabuleux moyen de véhiculer nos émotions, au sens large. Qu'il s'agisse d'envies, d'attentes, de doutes, de joies, de peines... Et puis, c'est aussi un chemin sans fin que chacun peut explorer à sa guise.

ERBALUNGA : Stage de théâtre.

À l'ancien couvent des Bénédictines, le monastère **Saint-Luc**, vous pouvez être initiés au théâtre à travers deux stages célébrant le corps et le mouvement, la voix et le souffle. Le premier stage se déroulera les 10 et 11 avril et le second sera organisé les 19 et 20 juin de cette année. L'animation des ateliers sera assurée par deux intervenantes, **Amélie Raffaelli**, comédienne, et **Céline Vincent**, docteur en chiropratique. **Contact : 06 15 06 84 64 ou 04 95 31 73 49. Email : amalgame-theatre@orange.fr**



LECCI : Ouverture de la Poste de Saint-Cyprien.

La municipalité de **Lecci** vous informe de l'ouverture du bureau de Poste de Saint Cyprien le lundi 6 avril. Les horaires sont les suivants : du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures et de 15 heures à 18 heures.



PERI : Souscription pour l'église

L'église **Saint Laurent** a besoin d'une sonorisation : une souscription a été ouverte à cet effet et a déjà permis de récolter la somme de 2 262 euros. La démarche continue et les dons peuvent être recueillis par l'abbé **Miniconi**, la **Cunfraternita di San Larenzu** ou bien être déposés sur le compte bancaire suivant :

73 001 705 200, crédit agricole de Mezzavia. Les chèques seront libellés à l'ordre de la **cunfraternita di San Larenzu/ Associu Mimoria viva.** Renseignements au **06 13 02 69 85.**

PENTA DI CASINCA : Journée moules frites

Pour animer le village, l'association sportive, culturelle et artistique de **Penta di Casinca** fait sa confirmation en renouant avec l'organisation d'activités dans la commune. Depuis une année bientôt, les réunions, les apéritifs dinatoires, les lotos, les soirées pulenta vont bon train. Pour le **dimanche de Pâques**, une journée frites et moules est programmée pour les Casincais qui le souhaitent.



CORTE : Enquête emploi

Le maire de **Corte** vous informe que l'**Insee** réalisera du 5 avril au 24 juillet une enquête emploi par sondage, destinée à déterminer combien de personnes ont un emploi, sont au chômage, ne travaillent pas ou sont retraitées. Dans la commune quelques ménages seront sollicités. Les agents enquêteurs de l'**Insee** se présenteront à votre domicile, munis d'une carte officielle les accréditant. Merci du bon accueil que vous leur réserverez.

FOZZANO : Débroussaillage

La commune de **Fozzano** vous rappelle que le débroussaillage autour des habitations est, dans un but préventif, une nécessité, et isolera les habitations du village en cas d'incendie forestier. Le maire précise que les animateurs du débroussaillage de l'**office de l'environnement de la Corse (OFC)** effectueront des visites d'information réglementaires auprès de chaque propriétaire concerné dans la commune.



FIGARI : En quête d'un copilote pour le Rallye Costa Serena

Dans le village de **Figari** on recherche un copilote avec budget pour courir sur **Clio RS** au cours du rallye de la **Costa Serena** qui aura lieu les 24 et 25 avril. **Contact : 06 15 01 47 02.**

AULLÈNE : Permis de pêche

L'association «**la pêche aullenoise**» vous signale que les permis de pêche peuvent être délivrés à la mairie, et ce depuis le lundi 10 mars. Vous pourrez les obtenir les lundis, mardis, jeudis, vendredis et samedis de 9 heures à 12 heures.



GUARDIOLA : Stage d'astrologie

Mis en place par l'association «**Le rendez-vous astrologique**», un stage d'astrologie est organisé le samedi 17 avril de 10 heures à 17 heures, à l'**hôtel Santa Maria**. C'est **Geneviève Montagne** qui en sera la coordinatrice. La participation est libre. Renseignements auprès d'**Anne-Marie Roussel** au **06 07 19 87 87.**



CARGÈSE : Office du tourisme

L'**office de tourisme de Cargèse** organise son assemblée générale le samedi 27 mars à 15 heures, salle de la mairie. À l'ordre du jour : le bilan 2009, le prévisionnel 2010, l'élection du conseil d'administration. Toutes les personnes qui souhaitent se présenter doivent s'inscrire au bureau de l'office de tourisme avant le samedi 27 mars.



SARTÈNE : Loto

Les lycéens de terminale LV1 ainsi que les collégiens de 3^e de la **cit  scolaire Georges Clemenceau** organisent un loto afin de financer leur voyage à **Barcelone** du 10 au 17 avril. C'est le vendredi 26 mars qu'il se déroulera à l'**Hôtel des Roches**. De très nombreux lots de qualité seront à remporter. Un service de petite restauration est également proposé. Vous êtes attendus nombreux.



PIGNA : Concert du trio Elixir

Le concert intitulé «**Elixir à la source**» sera donné par le groupe éponyme le samedi 27 mars à 18 heures 30, à l'auditorium. Les musiciennes, **Celia Picciochi** et **Isabelle Giannelli**, au violon, seront accompagnées d'**Anne-Lise Hererra**, au violoncelle, et interpréteront des créations contemporaines et des œuvres de compositeurs insulaires.



FURIANI : Nouvel Atelier pour la MJC

Des locaux rénovés accueillent depuis peu les nouveaux adhérents de la **Maison des Jeunes et de la Culture**. A cette occasion, la **Maison des Jeunes et de la Culture de Furiani** propose pour tous les villages environnants une nouvelle activité de jeux d'échecs à partir du mercredi 17 mars de 9 heures à 12 heures, à destination des enfants et adolescents. Les renseignements et inscriptions se prennent auprès des services de la **MJC** au **06 82 43 29 16.**

POUR FIGURER DANS NOS COLONNES, ENVOYEZ VOS COMMUNIQUÉS PAR EMAIL À PAESI@LIVE.FR

Corsica Sardinia Ferries et Grandi Navi Veloci

ONT SIGNÉ UN PARTENARIAT

Les deux compagnies maritimes Corsica Sardinia Ferries et Grandi Navi Veloci ont signé, le 16 mars 2010, à Milan, un accord de partenariat destiné à commercialiser en commun leurs services respectifs. Dans un premier temps, Corsica Sardinia Ferries proposera – notamment sur son site internet – les lignes de Grandi Navi Veloci et celle-ci fera de même pour sa partenaire.

Cet accord inédit entre deux grandes compagnies plus complémentaires que concurrentes va permettre d'offrir à la clientèle un réseau exceptionnel de traversées couvrant l'ensemble de la Méditerranée occidentale.

Corsica-Sardinia Ferries et Grandi Navi Veloci vont ainsi proposer une offre commerciale regroupant :

- ✓ un réseau de 27 lignes (14 pour CSF et 13 pour GNV) couvrant 6 pays (France, Italie, Espagne, Maroc, Tunisie et Malte) ainsi que 3 grandes régions (Corse, Sardaigne et Sicile)
- ✓ une flotte de 25 navires (14 pour CSF et 11 pour GNV)
- ✓ une capacité de 17,9 M de places passagers (11,4 M pour CSF et 6,5 M pour GNV)
- ✓ et un transport annuel de 5 M de passagers (3,560 M pour CSF et 1,450 M pour GNV) .

Corsica - Sardinia Ferries

Créée en 1968 et basée à Bastia, la Compagnie dessert toute l'année la Corse et la Sardaigne depuis le Continent français et l'Italie. Elle est dotée d'une flotte de 14 navires dont des Mega express, des croisière ferries et des NGV. Cette gamme de navires permet d'allier vitesse, confort et grande qualité de service à bord.

SES LIGNES : 5 lignes entre Italie et Corse : Savona-Calvi, Savona-Bastia, Savona-Ile Rousse, Livorno-Bastia, Piombino-Bastia - 2 lignes entre Continent italien et Sardaigne : Livorno-Golfo Aran-

ARIODANTE VALERI,

directeur général de Grandi Navi Veloci

"Nous avons superposé les cartes de nos lignes avec celles de Corsica Sardinia Ferries. Il nous est apparu que le résultat n'était pas une simple somme mais une démultiplication d'opportunités et d'activités pour les deux compagnies. Cette opération est totalement novatrice dans notre secteur et nous pensons que la complémentarité des marchés va optimiser les efforts conjoints et accélérer les synergies entre nos deux entreprises. Cet accord définit une nouvelle offre en Méditerranée, plus puissante et plus efficace ».



Ariodante Valeri, directeur gal de Grandi Navi Veloci
Euan Lonmon : directeur commercial de Corsica Sardinia Ferries
Pierre Mattei : directeur gal de Corsica Sardinia Ferries

PIERRE MATTEI,

directeur général de Corsica Sardinia Ferries

"Par cet accord, nous combinons une toile unique de lignes avec le plus grand réseau de vente de traversées ferries en Europe. Tout en restant indépendantes et en gardant leur identité et marques, les deux compagnies unissent leurs canaux commerciaux pour proposer, en toute transparence et liberté de choix, une offre imbattable aux touristes " .

ci et Civitavecchia-Golfo Aranci et 7 lignes entre France continentale et Corse : Toulon-Ajaccio, Toulon-Bastia, Toulon-Ile Rousse, Nice-Bastia, Nice-Calvi, Nice-Ajaccio, Nice-Ile Rousse.

Grandi Navi Veloci

Créée en 1992 et basée à Gênes, la Compagnie dessert la Sardaigne, la Sicile, Malte, Barcelone, Tanger et Tunis. Sa flotte est composée de 11 navires. La Compagnie attache une grande importance à la qualité de son service à bord (GSM, télémédecine, accueil des animaux...) et a concentré ses investissements récents sur l'amélioration de ses réseaux de distribution tant vers les passagers, les agences de voyages que les transporteurs. GNV a en projet une ligne régulière entre Sète, le Maroc et l'Algérie.

SES LIGNES : Gênes - Porto Torres, Gênes - Olbia, Gênes - Barcelone, Gênes -Tunis, Civitavecchia-Tunis, Palerme-Tunis, Gênes -Tanger, Barcelone-Tanger, Livourne-Malte, Palerme-Malte, Gênes-Palerme, Livourne-Palerme, Civitavecchia-Palerme.

Frutti corsi in San Giulianu

Avec le greffage de 30 variétés de pommiers et poiriers a débuté à San Giulianu la première phase de réalisation du futur conservatoire des fruits oubliés de Corse. Un projet de la Communauté de Communes de la Costa Verde, placé sous la houlette de Pierre-Jean Luccioni et l'association *Tempi fà*. Les fruits de Corse se greffent à San Giulianu!

«Les fruits sont la plus ancienne nourriture de l'homme. Les premiers chasseurs cueilleurs de l'histoire consommaient les fruits à l'état sauvage. Beaucoup de spécialistes pensent que le Moyen et l'Extrême Orient sont le «berceau» des arbres fruitiers. Cette explication reste à prouver car il se peut qu'à l'époque préhistorique de nombreuses espèces de fruits sauvages soient déjà présentes en Corse à l'état naturel». Tel est le constat de **Pierre-Jean Luccioni**, journaliste à **France 3 Corse**, auteur des deux ouvrages *Tempi Fà* édités chez **Albiana**, et amoureux de ces traditions issues du temps jadis, amoureux de ces acteurs témoins de ce qui tisse la trame de notre identité, de nos savoirs, de notre culture. Et **Pierre-Jean Luccioni** ne manque pas d'exemples pour étayer sa thèse : «*La Corse était déjà renommée dans l'Antiquité pour la qualité de ses fruits. Le musée du Vatican à Rome possède un bas-relief qui représente une scène particulière où l'on peut voir un personnage vêtu comme un aurige en face d'un autre personnage qui semble lui proposer des fruits posés dans une corbeille. Cette sculpture a souvent été présentée comme le témoignage de l'importance et de la renommée de la culture fruitière en Corse.*».

Conscients de la valeur nutritionnelle des fruits, les **Corses** ont toujours entretenu des rapports particuliers avec les arbres fruitiers. Ils mettaient un point d'honneur à les soigner ou les greffer. C'était là une façon de penser aux générations futures et d'assurer leur lendemain.

Tempi è tempi. Aujourd'hui, même s'il reste beaucoup d'arbres fruitiers dans les jardins, on se rend compte que ces arbres ont été les premières victimes du déclin de l'économie rurale, parfois étouffés par les mauvaises herbes grandissantes, ou détruits par les incendies.

A **Luri**, dans le **Cap Corse**, l'association **Cap Vert** a tenté de sauver ces anciennes



De *Tempi fà* au conservatoire des fruits de San Giulianu, il n'y a eu que la volonté collective de bien faire

variétés d'arbres fruitiers qui sont en train de disparaître. Un **conservatoire des fruits de Corse** a vu le jour en 1996, qui compte 300 arbres pour 100 variétés de six espèces de fruits.

Pierre-Jean Luccioni et l'association **Tempi Fà** s'inscrivent dans la continuité de ce projet.

Sous l'égide du **bureau d'étude I pampasgioli**, 140 variétés de pommes, pêches, poires, prunes, cerises, abricots et amandes ont été recensées dans toute la **Corse**. Une collecte significative de l'état d'urgence à sauver le patrimoine fruitier de la **Corse**. Il n'existe plus par exemple qu'un seul arbre de la «*mela mora*». En parallèle, **Ghjiseppina Giancesini** a travaillé sur le vocabulaire utilisé par les anciens pour désigner les différentes variétés de fruits : «Nous avons poursuivi la collecte de **Pierre Treanton** qui a consacré 30 années de sa vie à recenser les noms des fruits et à les identifier. Un lexique a d'ailleurs été édité par l'**Adeccec «A Frutta»** en 1984 qui nous a servi de base et permis de tirer de l'oubli ces noms de fruits qui font partie du patrimoine insulaire.

Ce vocabulaire, comme les fruits auxquels il se rapporte, a failli disparaître. D'où l'importance de la bonne conduite de ce projet de conservatoire des fruits oubliés de **Corse**.

C'est la commune de **San Giulianu**, à forte vocation agricole, qui va accueillir cette structure sur un terrain de trois hectares intégré au site du futur village des artisans. Un projet conduit par La **Communauté de**



On a greffé les pommiers et poiriers les plus menacés aux pépinières de Corse à Bravone

Communes de la Costa Verde et qui n'est pas pour déplaire au jeune maire de **San Giulianu**, **François-Xavier Ceccoli** : «*Ce projet s'intègre à merveille à ce qui fait depuis de très nombreuses années l'identité de notre territoire à forte vocation pour l'agriculture et le végétal. Il nous a d'emblée séduits et le conseil municipal a décidé de céder à la Communauté de Communes le terrain qui va accueillir le futur éco-musée.*».

La **Communauté de Communes de la Costa Verde** s'est donc engagée dans la concrétisation de ce projet qui vient d'entamer l'étape des greffes des variétés les plus en danger. Des porte-greffes sont en pot aux pépinières de **Corse**, chez **Bruno Welshinger**, greffés par une équipe d'experts en la matière, triés sur le volet par **Pierre-Jean Luccioni**, comme **Joachim Bruzzi de Vescovatu**, **Joseph Lepidi de Corti**, **Cececco Rossi** et **François Riolacci**, anciens greffeurs de l'**INRA**.

Cette première tranche concerne le greffage de 30 variétés de pommiers et poiriers. Suivront les cerises, pêches, prunes, abricots et amandes. Le verger corse est sur la voie du renouveau !

10

Marie-Paule
DIONISI-NAUDIN

Avocat à la Cour
Spécialiste en Droit Fiscal
32, Boulevard Paoli - 20200 Bastia
Tél : 04 95 37 64 79 - Fax : 04 95 38 54 71

Suivant acte SSP en date du 18 mars 2010, enregistré à Bastia le 29 mars 2010, bord. 2010/277, case n°2, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : OLIVIER BLEU IMMO BUDICCONI

Forme : Société à Responsabilité Limitée
Siège : 15, bis, rue César Campinchi, 20200 Bastia

Capital : 7500 euros, par apport en numéraire

Objet : La promotion immobilière, l'activité de marchand de biens, le conseil de gestion dans et pour l'immobilier

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia

Gérant : Monsieur Jean-Louis Albertini, 28, rue César Campinchi, 20200 Bastia
Mention en sera faite au RCS Bastia

09

Marie-Paule
DIONISI-NAUDIN

Avocat à la Cour
Spécialiste en Droit Fiscal
32, Boulevard Paoli - 20200 Bastia
Tél : 04 95 37 64 79 - Fax : 04 95 38 54 71

Suivant acte SSP en date du 18 mars 2010, enregistré à Bastia le 19 mars 2010, bord. 2010/277, case n°1, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : KALLISTE

Forme : Société Civile Immobilière
Siège : Route du Village, 20290 Lucciana

Capital : 1000 euros, par apport en numéraire

Objet : L'acquisition, la construction, et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, commercial ou industriel. La mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail de ces immeubles.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia

Gérant : Monsieur Antoine Albertini, demeurant, Route du Village, 20290 Lucciana
Mention en sera faite au RCS Bastia

06

SARL CORSE MATERIAUX
BÂTIMENT TRAVAUX
PUBLICS

SARL au capital de 24000,00 euros
Alistro - 20230 San Giuliano

Au terme d'un acte sous seing privé en date du 08 mars 2010 à San Giuliano, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée.

Dénomination : SARL Corse Matériaux Bâtiments Travaux Publics

Objet : Achat vente de matériaux de construction

Siège : Alistro, 20230 San Giuliano

Durée : 99 ans

Capital : 24000,00 euros divisé en 240 parts sociales de 100,00 euros entièrement souscrites et libéré à 20% du capital en numéraire et à 100% du capital en nature

Gérance : M. Salis Giacomo, Hameau de la Serra, 20230 San Nicolao
La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

13

ALTERNEGO

Société à Responsabilité Limitée
Capital : 3000 euros
Siège : Lieu-dit Canale
Plaine de Cuttoli
20167 Cuttoli-Corticchiato
(Corse du Sud)

CONSTITUTION DE SOCIETE

Suivant acte SSP en date à Ajaccio, du 15 mars 2010, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée dont les caractéristiques sont les suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée
Dénomination : ALTERNEGO

Siège : Cuttoli-Corticchiato 20167 (Corse du Sud), Plaine de Cuttoli, Lieu-dit Canale

Objet : La société a pour objet en France et à l'étranger, l'activité d'agence immobilière et notamment les transactions immobilières et mobilières

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

Transmission de parts : Les transmissions de parts sont soumises à l'agrément prévu à l'article 10 des statuts
Capital : 3000 euros divisé en 300 parts de 10 euros chacune, intégralement libéré

Apports : Exclusivement en numéraire
Gérance : Est nommée premier gérant, de la société pour une durée illimitée, Mademoiselle Stéphane Sansonnetti, demeurant à Cuttoli-Corticchiato 20167 (Corse du Sud), Plaine de Cuttoli, Lieu-dit Canale.

La société sera immatriculée auprès du Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour avis, la gérance.

17

ZENULI

Société Civile
Capital : 1000 euros
Siège : Village de Serriera
20147 Serriera

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Ajaccio le 08 mars 2010, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : ZENULI

Forme : Société Civile
Siège : Village de Serriera, 20147 Serriera

Objet : L'acquisition d'immeubles et de terrains situés en Corse, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement desdits immeubles et terrains et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement

Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés

Capital : 1000 euros constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Monsieur Rossini Michel Ange, demeurant La Marine, Porto, 20150 Ota
Clauses relatives aux cessions de parts : Agrément requis dans tous les cas ; Agrément obtenu à l'unanimité des associés

Immatriculation de la société : Au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio

La gérance,

14

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à l'Île-Rousse, du 26 février 2010, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : LES 2V

Siège : L'Île-Rousse (Haute-Corse), 2, rue Fred Scamaroni

Objet : L'exploitation de tout établissement à usage d'hôtel, de restaurant, de bar.

L'exploitation de tout établissement dans lesquels se débitent des denrées consommables, boissons ou services ; L'achat, la vente, la prise à bail, la location, la gérance, la participation directe ou indirecte par tous moyens ou sous quelque forme que ce soit, à toutes entreprises et à toutes sociétés créées ou à créer ayant le même objet ou un objet similaire ou connexe ;

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

Capital : 3000 euros

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout actionnaire peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription des titres au non de l'actionnaire dans les comptes de titres tenus par la société, trois jours ouvrés avant la date de l'assemblée et de la propriété de ses actions inscrites en compte depuis au moins trois jours.

Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions

Inaliénabilité des actions : Les actions sont inaliénables pendant une durée de cinq (5) années à compter de la date d'immatriculation de la société

Agrément : L'agrément pour les cessions d'actions à des tiers par un actionnaire est donné par le Président

Président : Monsieur Philippe Toussaint Bourgeois, demeurant à l'Île-Rousse (Haute-Corse), Chemin de Palazza, Santa Réparata di Balagna

Immatriculation : Au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia

Pour avis, le Président.

33

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Ajaccio du 22/03/2010, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée,

Dénomination sociale : OPTIMAXE-QUIP,

Siège social : Résidence Europa Bât E, Avenue Noël Franchini 20090 Ajaccio

Objet social : Négoce en gros et au détail d'outillages, de fournitures, d'équipements, de consommable d'atelier, de protection de l'individu,

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés,

Capital social : 1.000 euros,

Gérance : Monsieur Jean-Marc, Daniel DUBOIS, demeurant Résidence Europa Bât E, Avenue Noël Franchini 20090 Ajaccio, assure la gérance.

Immatriculation de la Société : Au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,
La Gérance.

23

AVIS DE CONSTITUTION

"MAR E MONTI"

Par acte sous seing privé du 18/03/2010.

A été constituée, une Société Civile de Construction en vue de la vente dont les caractéristiques sont énoncées ci-dessous :

Dénomination : MAR E MONTI

Siège : Pigna (H.C), Morta, Chez M. Martelli Antoine Jean

Durée : 30 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce de Bastia

Objet : Achat, construction et vente

Capital : 1000 euros

Apports en numéraire : 1000 euros

Gérante : Mme Picchi-Martelli, Emmanuelle, 20220 Pigna
Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts par la collectivité des associés.

Pour avis et mention,

34

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Ajaccio du 22/03/2010, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale : SALON EVASION II

Siège social : 97, Cours Napoléon 20000 Ajaccio

Objet social : Salon de coiffure femmes et hommes

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 2000 euros

Gérance : Christiane, Muriel CAMPANA (épouse HUGUET) demeurant Lotissement Scaglione 20166 Porticcio

Immatriculation de la Société : Au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

La Gérance,

51

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Furiani, du 15 mars 2010, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile Immobilière

Dénomination : CLARA

Siège : Furiani (Corse), 6, Allée des Arbousiers, Lieu-dit Tombaja, Les Colines II

Objet : L'acquisition, la construction, l'administration et la gestion par la location ou autrement de tout immeuble et bien immobilier

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

Capital : 100 euros

Gérance : Monsieur François Pascal Cristiani, demeurant à Furiani (Corse), 6, Allée des Arbousiers, Lieu-dit Tombaja
Immatriculation : Au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia

Pour avis,
L'associé fondateur mandaté à cet effet,
ou le gérant.

CONSEIL GENERAL**AVIS D'ATTRIBUTION****DÉPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD**

M. le Président du Conseil Général
direction des achats publics
rue capitaine Livrelli (1er étage)
BP 414
20183 AJACCIO - CEDEX
Tél : 04 95 29 15 30 - Fax : 04 95 29 12 56
mél : secretariat.marches@cg-corsedusud.fr
web : http://www.cg-corsedusud.fr

Objet : Canton du CELAVO-MEZZANA programme revêtement 2009-2012 - RD4 accès à VERO.

Référence acheteur :

MAPA 2009-122

Nature du marché : Travaux

Procédure : Procédure adaptée

Classification CPV :

Principale : 45220000 - Ouvrages d'art et de génie civil

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés avec leur pondération

50 % : Valeur technique
40 % : Prix des prestations
10 % : délais

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Bastia
Villa Montépiano
20407 Bastia - Cedex
Tél : 0495328866 - Fax : 0495323855
greffe.ta-bastia@juradm.fr

Remise des offres :

18/01/2010 à 15:00 au plus tard.

Attribution du marché

Nombre d'offres reçues : 4

Date d'attribution : 25/02/2010

Marché n° : 2010-027

Groupement SARL SMTE (mandataire)/SARL SO.TRA.ROUT

Site carrière de Caldaniccia - Ajaccio - 20167 Mezzavia

Montant : 697.080,00 Euros HT

Renseignements complémentaires

Sous-traitance : oui

Part de la sous-traitance : oui

Montant en euros HT (cumul des 2 tranches)

Envoi le 19/03/2010 à la publication

Retrouvez cet avis intégral sur <http://www.cg-corsedusud.fr>

02

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE

**PREALABLE A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE
ET D'UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE CONJOINTE EN VUE
DE L'AUTORISATION DU PROJET D'ALIMENTATION
EN EAU POTABLE DE LA COMMUNE DE LANO**

CAPTAGES de GROTTA et de CANALE

2ème Parution,

Le Préfet de Haute-Corse, informe le public qu'en exécution de l'arrêté préfectoral n°2010-42-2 en date du 11 février 2010, il sera procédé à une enquête publique préalable à l'autorisation de prélèvement et d'utilisation de l'eau pour l'alimentation en eau potable de la commune de LANO, avec établissement des périmètres de protection des captages de GROTTA et de CANALE.

Les pièces du dossier seront déposées en Mairie de LANO, pendant 15 jours, du lundi 22 mars au lundi 05 avril 2010 inclus, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux heures et jours habituels d'ouverture de celles-ci.

Toutes observations pourront être consignées sur les registres d'enquêtes mis à la disposition du public en Mairie ou adressées par écrit avant la date de clôture de l'enquête, au Maire ou au Commissaire Enquêteur, qui les joindront aux registres.

Monsieur Pierre LAVAL, désigné comme Commissaire Enquêteur, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations comme suit :

Mairie de LANO - 20244 LANO

Lundi 22 mars 2010 - de 10h à 12h

Lundi 05 avril 2010 - de 10h à 12h

A l'issue de l'enquête, le Commissaire Enquêteur dispose d'un délai d'un mois pour rendre son avis.

Copies du rapport et des conclusions motivées du Commissaire Enquêteur, seront déposées pour y être tenus pendant un an à la disposition du public à la Mairie de LANO, et au Guichet Unique de l'Eau (DDTM - 8, Bd Benoîte Danesi, BP 187 - 20411 Bastia Cedex 9).

Toute personne physique ou morale concernée pourra en demander communication dans les conditions prévues par la Loi du 17 juillet 1978 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs.

Fait à Bastia, le 10 février 2010

P/ Le Directeur Départemental
des Affaires Sanitaires et Sociales de Haute-Corse
L'Ingénieur en Chef du Génie Sanitaire,
Joseph MATTEI

32

COMMUNE DE PIEVE

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Objet : rénovation et consolidation du réseau d'eaux pluviales

- terrassement et fouilles
- fossés bétonnés, accotement
- caniveaux et grilles
- regards
- murs en pierre
- canalisation PVC

Contact : Mairie de Pieve 20246 Pieve - 04 95 37 63 39 - mairie-de-pieve@orange.fr

Date limite de réception des offres : 20-04-2010

01

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE COMMODO ET INCOMMODO

**CREATION D'UNE CHAMBRE FUNERAIRE SUR LE
TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE VALLE DI CAMPOLORO
PARCELLE N°A107 DU PLAN CADASTRAL**

(PROJET POURSUIVI PAR MONSIEUR François MAZZIERI)

Durée de l'enquête : (Arrêté préfectoral n°2010-68-4 du 9 mars 2010)

L'enquête publique "commodo et incommodo", relative à la création d'une chambre funéraire sur la parcelle n°A107 du plan cadastral, se déroulera pendant 16 jours consécutifs, du 15 avril 2010 au 30 avril 2010 inclus, sur le territoire de la commune de Valle di Campoloro.

Siège des enquêtes et lieu de dépôt des dossiers :

* Mairie de VALLE DI CAMPOLORO

Permanences du Commissaire-Enquêteur :

Monsieur Bruno CARRY, Commissaire Enquêteur, sera présent pour recevoir les observations du public en Mairie de Valle di Campoloro, selon les modalités suivantes :

- le 15 avril 2010 toute la journée, aux horaires d'ouverture de la mairie,
 - le 30 avril 2010 toute la journée, aux horaires d'ouverture de la mairie,
- A la fin de l'enquête, la copie du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur sera déposée en Mairie de Valle di Campoloro, ainsi qu'à la Préfecture de la Haute-Corse (Direction du Cabinet, Bureau des Polices Administratives), où toute personne physique ou morale intéressée pourra en demander communication. Ces documents seront par ailleurs, tenus à la disposition du public, en Mairie de Valle di Campoloro, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

05

SOCIETE DE CAUTION MUTUELLE IMMOBILIERE PROVENCE CORSE « SOCAMI PROVENCE CORSE »

Société coopérative de caution mutuelle à capital variable régie par les dispositions du Code Monétaire et Financier et l'ensemble des textes relatifs au cautionnement mutuel et aux établissements de crédit, inscrite par la Banque Fédérale des Banques Populaires sous le n° S 341 et agréée collectivement par le comité des établissements de crédit (décret du 25 juin 1993)

Siège social : 245, boulevard Michelet 13009 MARSEILLE
408 409 753 R.C.S MARSEILLE

AVIS DE CONVOCATION EN ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

Les sociétaires sont informés qu'ils sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle le mardi 27 avril 2010 à 15 heures au Palais du Pharo, 58 Bd Livon, 13007 Marseille, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du conseil d'administration sur la gestion et les résultats de l'exercice 2009 et Rapport général du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009
 - Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées par l'article L 225-38 du code de commerce et approbation desdites conventions
 - Approbation des comptes et opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2009
 - Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2009
 - Quitus au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
 - Fixation du plafond des engagements assurés par la SOCAMI PROVENCE CORSE
 - Remboursement des fonds de garantie pour crédit échus
 - Renouvellement du mandat d'un administrateur
 - Constatation du capital social au 31 décembre 2009
 - Rémunération du commissaire aux comptes
 - Pouvoirs en vue d'effectuer toutes les formalités de publicité et autres prescrites par la loi.
- Des formules de procuration peuvent être adressées aux sociétaires, sur demande faite au siège social

Le Conseil d'Administration,

03

SCP Jean-Marc POISSON,**Guy GROSSE &
Marc DUMONT**Notaires associés
21, Avenue Rapp - 75007 Paris

Aux termes d'une décision collective des associés suivant acte reçu par Maître Dominique BUSSON, Notaire à PARIS, le 18 février 2010, enregistré au 9ème Bureau des Hypothèques de PARIS, le 8 mars 2010 volume 2010P numéro 1266, la collectivité des associés a décidé de modifier les caractéristiques de la société civile dénommée : **SCI ALTO DI DICEPPOLO - SCIA D** Société Civile au capital de 380.000 euros, dont le siège social est situé à CAMPILLE (20290), Maison Mercier, immatriculée au RCS de BASTIA n°452 760 242, comme suit :

Le capital social a été augmenté de 960.000 euros par apport en nature du lot numéro sept (7) dépendant de l'ensemble immobilier sis à PARIS (75017), 110 Boulevard Malesherbes cadastré section BQ numéro 32 et création de 96.000 parts nouvelles d'un montant de 10,00 euros chacune numérotées de 38.001 à 134.000. Par suite de l'augmentation de capital, le capital social s'élève à 1.340.000,00 euros divisés en 134.000 parts sociales de 1 à 134.000. L'article des statuts intitulé "capital social" a été modifié en conséquence. Le dépôt légal sera effectué au RCS de Bastia.

Pour avis et mention,

36

C.E.C.I.Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 33.000 euros
Siège de la liquidation : 22 rue Del Pellegrino
20090 Ajaccio
R.C.S. Ajaccio B 480 681 675

Aux termes de l'assemblée générale du 8 mars 2010, les associés, après avoir entendu le rapport de M. Jean NICOLAÏ, Liquidateur, demeurant à PORTO VECCHIO (20137) Immeuble Caravelle II, Quai Pascal Paoli, ont :

- approuvé les comptes de liquidation ;
- donné quitus au Liquidateur et déchargé de son mandat ;
- prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Mention : RCS Ajaccio

Pour avis,

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA**B.P 345 - 20297 Bastia Cedex
Accès Minitel 3617 Infogreffe**DEPÔT DE L'ETAT
DE COLLOCATION**

24

LJ 4151061
M. Lucas Edmond Marc (R)
Serrurerie-ferronnerie
Activité : Serrurerie-ferronnerie
323 861 872 - RM : 20.82.2B**Dépôt de l'Etat de Collocation**

Les créanciers de la procédure sus-visée sont informés que le Mandataire liquidateur a déposé au Greffe le 21/01/2010, l'Etat de Collocation suite à la vente immobilière intervenue. Les contestations sont formées par déclaration au Greffe du Tribunal de Grande Instance de Bastia dans le délai de 30 jours à compter de l'insertion de l'avis de dépôt au BODACC.

Pour extrait,
SCP NAPPI-CASANOVA,
Greffiers Associés

08

SCI SERRA - MORELLISociété Civile Immobilière
Au capital de 914,69 euros
Siège : Les Soleils de Mezzavia
Bt. B3 - 20167 Ajaccio-Mezzavia
RCS Ajaccio : 394 624 928

L'assemblée générale extraordinaire en date du 9 février 2010 a décidé à l'unanimité la modification du siège social de la société anciennement situé La Confina, Lot 84, 20167 Ajaccio-Mezzavia, avec effet rétroactif à compter du 10 mai 1994.

Les statuts se trouvent ainsi modifiés :

Article 4 - Siège social :

"Le siège social de la SCI SERRA-MORELLI est fixé : Les Soleils de Mezzavia, Bât.B3, 20167 Ajaccio-Mezzavia".

Pour avis,

12

TRAVAUX TECHNIQUE**ELECTRIQUE (2 T E)**Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7500 euros
Siège : 2, rue des Cannes
Cité des Cannes - 20090 Ajaccio
RCS Ajaccio : 449 248 475

Aux termes d'une décision en date du 17 mars 2010, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 2, rue des Cannes, Cité des Cannes, 20090 Ajaccio, à **Afa 20167 (Corse du Sud), Lieu-dit Bataglione**, à compter du 17 mars 2010, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis,
La gérance.

52

TOZZA BELLASociété Civile
Au capital de 300 euros porté à 45.300 euros
Siège : Route de Bonifacio
Domaine de Chiterbio
20137 Porto-Vecchio
510 718 323 RCS Ajaccio**RECTIFICATIF**

Dans l'annonce publiée dans "l'Informateur Corse Nouvelle", du 12 mars 2010, N°6305, concernant l'augmentation du capital social.

Il fallait lire : 510 718 323 RCS Ajaccio
Au lieu de : 510 718 323 RCS Bastia

50

VIVEMENT CE SOIRSociété à Responsabilité Limitée
Au capital de 7622 euros
Siège : 12, Quai des Martyrs
Imm. Marevista
20200 Bastia
RCS Bastia : B 421 917 691

Aux termes d'une délibération en date du 30 juin 2009, la collectivité des associés décide conformément à l'article L.223-42 du Code de Commerce de ne pas dissoudre la société malgré la perte de la moitié du capital. Mention en sera portée au RCS de Bastia.

Pour avis, la gérance.

16

Société CANDILELLI ALTOSCI au capital de 1524 euros
RCS 448 179 788 Ajaccio**TRANSFERT
DE SIEGE SOCIAL**

Suivant assemblée générale extraordinaire du 01/02/2010, les associés ont décidé de transférer le siège social à compter du 01/01/2010 du 10, Allée de la Plage, 20166 Grosseto Prugna.

Au : 8, Avenue de Bretagne, 13600 La Ciotat.

Formalités : RCS Marseille

11

C.P.D.SSociété Civile
Au capital de 1000 euros
Siège : 2, rue des Cannes - 20090 Ajaccio
RCS Ajaccio : 498 300 094

Aux termes d'une délibération en date du 17 mars 2010, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 2, rue des Cannes, 20090 Ajaccio, à **Afa (Corse du Sud), Lieu-dit Bataglione**, à compter du 17 mars 2010, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour avis, La gérance.

07

Suivant acte SSP en date du 10/03/2010, SARL L'AMICIZIA, Siège : Port de Macinaggio, 20248 Rogliano, Siren : 480 198 571.

A confié en location gérance à :
Food Bus Company Eurl, siège social : Le Clos la Chalp, 05350 Molines en Queyras, Siren : 511 725 285.

Son fonds de commerce de : restaurant, pizzeria, glacier, vente à emporter sis et exploité au Restaurant U Lampione, Port de Macinaggio, 20248 Rogliano.

La présente location-gérance est consentie et acceptée pour une durée de 1 an à compter du 01/04/2010 pour se terminer le 21/03/2011, renouvelable par tacite reconduction.

15

Suivant acte sous seings privés en date à Porto-Vecchio, du 1er octobre 2007, la SARL SIMONI BARTHELEMY, dont le siège social est à Figari, 20114, RCS Ajaccio B 321 760 449, a donné en location gérance son fonds de commerce de "vente de produits de boulangerie et pâtisserie", qu'elle exploite sous l'enseigne **U SAN BARTOLU** à Bonifacio (20169), rue Général de Gaulle, (désormais appelée rue Doria), à M. Potrel Alain né le 20 août 1961 à Nantes, domicilié, 5, rue du Palais, 20169 Bonifacio, à compter du 1er octobre 2007, pour une période de UNE (1) année renouvelable par tacite reconduction à défaut par l'une des parties d'y mettre fin en prévenant l'autre par lettre recommandée avec demande d'acquéreur de réception au moins deux mois avant l'échéance annuelle.

Pour avis et mention,

22

SARL PHOTOS PIRASSociété à Responsabilité Limitée
Au capital de 30.489,80 euros
Siège : 17, rue Général Leclerc
20137 Porto-Vecchio
B 382 222 727

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 12 mars 2010, Monsieur Piras Etienne, U Casone Bassi, 20145 Sari-Solenzara, a été nommé gérant en remplacement de Monsieur Piras Francesco, Lotissement Neruccio, 20245 Solaro, en raison de la démission à compter du 12 mars 2010. L'article 12 des statuts a été modifié en conséquence.

*** Ancienne mention :**

Gérance : Monsieur Piras Francesco, Lotissement Neruccio, 20245 Solaro

*** Nouvelle mention :**Gérance : Monsieur Piras Etienne, U Casone Bassi, 20145 Sari-Solenzara
RCS : Ajaccio

Pour avis,

35

**FIN DE LOCATION
GERANCE**

Le contrat de location gérance avait été établi le 15 mai 2005.

Entre : Me Cesari Antoine-Jean demeurant 20110 Viggianello.

Et : Me Perla Jean-François Michel, José demeurant 20110 Viggianello.

Concernant le fond de commerce de « Snack, Pizzeria, épicerie » connu sous le nom « Tikiti-Corsica » situé 20110 Viggianello. Prendra fin le 14/05/2010 et ne sera pas renouvelé d'un commun accord.

La Gérance,

18

SCI ALTHEA MARINA, Société Civile Immobilière, au capital de 305.00 euros, siège social : Hameau di Monte di Marina, Tarco, 20144 Ste Lucie de Porto-Vecchio, RCS Ajaccio : 449 553 403 00014. Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 26 août 2009 à Villeneuve Loubet, Monsieur Cecchini Patrick demeurant, 3, rue du Marronnier, 06610 La Gaude, a été nommé gérant en remplacement de Mme Magali Garacci, à compter du 26 août 2009, formalités au RCS Ajaccio.

20

TOP TEAM RALLYE.COMSociété à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 7500 euros
Siège : Résidence Matunera Casatorra
Biguglia (Haute-Corse)
454095597 RCS Bastia

Les associés ont décidé aux termes d'une délibération en date du 24 février 2010, la dissolution de la société pour capitaux propres devenus inférieurs à la moitié du capital social de la société à compter du 24 février 2010 suivie de sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires.

A été nommé comme liquidateur : Monsieur Jean Bernard Guidi, demeurant, à Bastia (Haute-Corse), Chemin Corbaja, Sottana, a qui ont été conférés les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours réaliser l'actif et apurer le passif.

- Le siège de la liquidation est fixé à l'adresse suivante : c/o Geomorph, Résidence Le Bastio II, Bât. 3, 20600 Furlani (Haute-Corse).

- C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis, Le liquidateur.

INFOGREFFELes Greffes des Tribunaux de Commerce
L'Information Légale sur les Entreprises.

GIE INFOGREFFE 338 885 718 RCS PARIS





46

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE TRAVAUX

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Collectivité Territoriale de Corse

Correspondant :

Direction Générale des Services Techniques

22 Cours Grandval BP 215

20187 Ajaccio Cedex 1

Adresse internet : <http://www.corse.fr>

Objet du marché :

RN 198 - PR 137+680 à 138+430 - Aménagement des accotements à l'entrée nord de Folelli - Commune de Penta di Casinca

Type de marché de travaux :

Exécution

CPV - Objet principal :

45112500 - Objets supplémentaires : 45112000 - 45223000

Caractéristiques principales :

Il s'agit des travaux d'aménagement des accotements à l'entrée nord de Folelli entre les PR 137+680 et 138+430 sur la RN 198 - Commune de Penta di Casinca.

Nature et étendue des travaux :

Béton armé C30/37 : 51 m³

Buse PVC CR8 diamètre 400 mm : 68 ml

Décapage : 7.875 m²Déblais : 2.292 m³Remblais : 2.644 m³

Fossés : 1.286 ml

Réfus des variantes :

Prestations divisées en lots : non.

Délai d'exécution des travaux :

3 mois à compter de l'ordre de service de démarrage.

Date prévisionnelle de commencement des travaux :

1er juin 2010.

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

Cautionnement et garanties exigés :

Le versement d'une avance ne pourra s'effectuer qu'après constitution de la garantie à première demande prévue à l'article 89 du CMP. Cette garantie à première demande pourra être remplacée par une caution personnelle et solidaire.

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

Financement sur les crédits d'investissement de la CTC au chapitre 908/821 - article 2315 - opération 1212/80240T.

Paiement par virement, conformément à l'article 86 et suivants du Code des Marchés Publics.

Les modalités de versement d'une avance (article 87 du MP) sont fixées dans le CCAP.

Les prix sont fermes actualisables.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :

Le marché sera conclu avec soit une entreprise générale, soit un groupement conjoint. Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée :

l'euro.

Conditions de participation :

Critères de sélection des candidatures :

Ne seront pas admises :

- les candidatures qui ne sont pas recevables en application de l'article 43 du CMP,

- les candidatures qui ne sont pas accompagnées des pièces mentionnées aux articles 44 et 45 du CMP, sous réserve de la mise en application des dispositions de l'article 52-1er alinéa du CMP,

- les candidatures qui ne présentent pas de niveaux de capacités professionnelles, techniques et financières suffisantes.

Situation juridique - références requises :

Pour le candidat :

- la lettre de candidature suivant modèle DC4.

Pour le candidat et chacun des co-traitants et sous-traitants éventuels :

- la déclaration du candidat suivant modèle DC5 joint au DCE.

- la déclaration dûment datée et signée que le candidat a satisfait aux obligations

sociales et fiscales (article 46 du CMP). Il est toutefois recommandé aux entreprises de fournir directement, au lieu de l'attestation sur l'honneur, les attestations sociales et fiscales mentionnées à l'article 46 ou l'état annuel des certificats reçus (imprimé DC7).

- les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat.

Référence professionnelle et capacité technique - références requises :

- les références de prestations analogues sur les trois dernières années, en précisant le chiffre d'affaire correspondant, exécutées en propre ou en participation par le prestataire, et certifiées par le maître d'ouvrage ou le maître d'œuvre.

- le pouvoir adjudicateur ne s'interdira pas d'examiner et de retenir, si les conditions requises sont remplies, une candidature dont les références et le chiffre d'affaire porteraient sur moins de trois années.

- les moyens en personnel et en matériel dont dispose le candidat.

- les certificats de capacité dûment validés par les maîtres d'ouvrages.

- les certificats de qualifications professionnelles : la preuve de la capacité de l'entreprise peut être apportée par tout moyen notamment par des certificats d'identité professionnelle attestant de la compétence de l'entreprise à réaliser la prestation pour laquelle elle se porte candidate ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation. Lorsqu'en application des dispositions de l'article 45 III du CMP le candidat - même constitué en groupement - demande que soient prises également en compte les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques tels que des sous-traitants - il justifie de leurs capacités et apporte la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché pour ce faire : il fournit pour chacun des opérateurs les mêmes documents et informations qui lui sont demandés, il produit un engagement écrit de chacun d'entre eux attestant qu'il dispose de leurs capacités pour l'exécution du marché.

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

* Prix (60 %)

* Valeur technique (40 %), appréciée au vu du contenu du mémoire technique, décomposée en :

- 25 pour les moyens humains et matériels,

- 15 pour l'origine des produits et fournitures.

Type de procédure : Procédure adaptée

Date limite de réception des offres :

27 avril 2010 à 16 h

Délai minimum de validité des offres :

120 jours à compter de la date limite de réception des offres

Date d'envoi du présent avis à la publication :

22 mars 2010

Adresse à laquelle les offres doivent être envoyées :

Collectivité Territoriale de Corse

Direction des Routes de Haute-Corse

8 Bd Benoîte Danesi - 20411 Bastia Cedex 9

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus :

Collectivité Territoriale de Corse

Direction des Routes de Haute-Corse

8 Bd Benoîte Danesi - 20411 Bastia Cedex 9

Tél. : 04-95-34-86-02 - Fax : 04-95-31-29-58

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus :

Collectivité Territoriale de Corse

Direction des Routes de Haute-Corse

8 Bd Benoîte Danesi

20411 Bastia Cedex 9 - Adresse internet : <http://www.corse.fr>

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Bastia - Villa Montepiano - 20407 Bastia Cedex

Organe chargé des procédures de médiation :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges - Bd Paul Peytral - 13282 Marseille Cedex 20

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Collectivité Territoriale de Corse

Direction des Affaires Juridiques

22 Cours Grandval BP 215 - 20187 Ajaccio Cedex 1

Critères sociaux ou environnementaux :

Aucun

Éléments de facturation :

Numéro de bon de commande d'insertion : 10-DR2B-09

Libellé de la facture : Collectivité Territoriale de Corse - Direction des Routes de Haute-Corse - Service Administratif et Financier - 8 Bd Benoîte Danesi - 20411 Bastia Cedex 9

Classification des produits :

* Travaux de construction

67

TOTAL CORSE

SNC au capital de 1.395.979 euros

Résidence Le Desk - Chemin de Paratojo

20200 Bastia

RCS Bastia : n°662 054 188

AVIS DE FIN DE GERANCE

Par acte sous seing privé en date du 31 décembre 2009, la sous-location gérance du fonds de commerce de distribution de produits pétroliers et dérivés du fonds de commerce de station service TOTAL "Rond-Point de Ponte-Leccia", situé à Ponte-Leccia, 20218, consentie par TOTAL CORSE, SNC au capital de 1.395.979 euros, dont le siège social est Résidence Le Desk, Chemin de Paratojo, 20200 Bastia, immatriculée au RCS de Bastia sous le n° B 662 054 188, à Monsieur Marcelli Robert, immatriculé au RCS de Bastia sous le n° 433 909 348, prend fin le 31 décembre 2009 à 24 heures. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les 10 jours de la présente publication entre les mains de TOTAL CORSE, à l'adresse de son siège social.

43

FPV SOLACARO

SAS au capital de 1000 euros

Siège : Chez Mavela - U Licettu - 20270 Aléria

520 598 525 RCS Bastia

Aux termes d'un procès-verbal en date du 15 mars 2010, l'associé unique a décidé de modifier la dénomination de la société, qui sera désormais, à compter du 15 mars 2010.

FPV CAPIROSSI

Et corrélativement l'article 3 des statuts. Mention en sera faite au RCS Bastia.

66

ADDITIF

Dans l'annonce légale n°61, parue dans le Journal "l'Informateur Corse Nouvelle", semaine du 19 au 25 mars 2010, n°6306, concernant la Location gérance entre Monsieur Muraccioli André à Mademoiselle Leoni Liliana. Il a été omis de préciser l'adresse du fonds de commerce : Lire : Sis 5, Avenue Beverini, 20000 Ajaccio. Le reste sans changement.

04

AREGNO DISTRIBUTION ARDIS

Société par actions simplifiée

Au capital de 38.000 euros

Siège Social : 80, Campi - 20220 Aregno

452.585.557. RCS Bastia

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes d'un procès-verbal du 8 mars 2010, l'associé unique a décidé de transformer la société en Société à Responsabilité Limitée à compter du même jour sans création d'un être moral nouveau.

Le président de la société sous son ancienne formule a été nommé gérant de la société sous sa nouvelle forme.

Les commissaires aux comptes, titulaire et suppléant, ont démissionné de leurs fonctions à compter du même jour, et n'ont pas été remplacés.

La dénomination de la société, son objet, son siège, le capital social et la date de clôture de l'exercice social demeurent inchangés.

Pour avis,

68

AVIS DE GERANCE

Par acte sous seing privé en date du 2 février 2010, Mme Pietri Marie née Filippini, a prorogé la convention de location gérance à compter du 1er janvier 2010 et pour une durée de trois ans, relative au fonds de commerce de station service Rond-Point de Ponte-Leccia, 20218 Morosaglia avec la SNC TOTAL CORSE, Société au capital de 1.395.979 euros, dont le siège social est Résidence Le Desk, Chemin de Paratojo, 20200 Bastia, immatriculée au RCS de Bastia sous le n° 662 054 188.

En conséquence et pendant toute la durée de la convention de location gérance TOTAL CORSE exploitera ledit fonds de commerce pour son compte personnel et à ses risques et périls et demeure seul responsable vis à vis de tous tiers, lesquels ne pourront exercer aucun recours contre Mme Pietri Marie née Filippini, du fait des engagements souscrits par TOTAL CORSE, conformément à la Loi du 20 mars 1956.

SARL TRANSA PROM

Capital : 2000 euros
Siège : Avenue Sampiero Corso
Imm. Sedda - 20600 Bastia
N° RCS : 508 858 636 Bastia

Par AG en date du 15 mars 2010, le siège social a été transféré à **Ville de Pietrabugno, Les Terrasses du Belvédère, Bt. C.**

M. Millet Philippe, a été nommé gérant en remplacement de M. Laurent Casanova, démissionnaire, et l'objet social a été étendu à la "promotion et l'aide à la commercialisation de tout programme immobilier, de tous biens liés à ces programmes, l'aménagement, l'aménagement et la décoration de ces programmes immobiliers".
Les statuts de la société ont été mis à jour et seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis, le gérant.

Société SODERES

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 100 euros
Siège : Lieu-dit Chiapatelle - RN 198
20213 Folelli
RCS Bastia : 512 549 353
Siret : 512 549 353 00013

AVIS DE MODIFICATION STATUTAIRE

Par délibération en date du 24/03/2010, l'assemblée extraordinaire des associés a modifié l'article 2 des statuts ainsi qu'il suit :

Ancienne mention : Article 2 :

La société a pour objet : Traiteur, préparation de plats cuisinés et vente à emporter et à domicile - Activités connexes (Epicierie, vente de vins et boissons petite licence à emporter, vente de pain).

Et, plus généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, civiles et commerciales, se rattachant à l'objet sus indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser directement ou indirectement le but poursuivi par la société, son extension ou son développement.

Nouvelle mention : Article 2 :

La société a pour objet : Traiteur, préparation de plats cuisinés et vente à emporter et à domicile.

Grande licence de restauration.

Activités connexes (Epicierie, vente de vins et boissons grande licence à emporter, vente de pain).

Et, plus généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, civiles et commerciales, se rattachant à l'objet sus indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser directement ou indirectement le but poursuivi par la société, son extension ou son développement.

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Le gérant, Eric GARRIGOS.

SOCOMATRA

SARL au capital de 48.000 euros
Siège social : Villa "A Noce", Lieu dit Canale
20600 Furiani
RCS Bastia 317 963 866

Aux termes d'une décision en date du 01/12/2009, l'associée unique a nommé Madame Christel GIOVANNETTI-ZIRPOLO, demeurant Le Thyrenien, Quai des Martyrs de la Libération 20200 BASTIA, en qualité de cogérante pour une durée illimitée. Les fonctions de gérant de Mr Honoré ZIRPOLO sont maintenues.

Pour avis,
La Gérance.

CONSEIL GENERAL
AVIS D'ATTRIBUTION**DÉPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD**

M. le Président du Conseil Général
direction des achats publics
rue capitaine Livrelli (1er étage)
BP 414
20183 AJACCIO - CEDEX
Tél : 04 95 29 15 30 - Fax : 04 95 29 12 56
mél : secretariat.marches@cg-corsedusud.fr
web : http://www.cg-corsedusud.fr

Objet : RD28 Traverse de Palneca Travaux d'aménagement et RD428 accès Coscione Programme revêtement 2009-2012 - Canton de Zicavo

Référence acheteur : MAPA 2009-108

Nature du marché : Travaux - Execution

Procédure : Procédure adaptée

Classification CPV :

Principale : 45220000 - Ouvrages d'art et de génie civil

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : NON

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés avec leur pondération

50 % : Valeur technique
40 % : Prix des prestations
10 % : délais

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Bastia - Villa Montépiano
20407 Bastia - Cedex
Tél : 0495328866 - Fax : 0495323855
greffe.ta-bastia@juradm.fr

Remise des offres :

06/01/2010 à 15:00 au plus tard.

Attribution du marché

Nombre d'offres reçues : 3

Date d'attribution : 25/02/2010

Marché n° : 2010-028

Groupement SARL SPANU et Frères (mandataire)/SARL SARROLA TP/SARL RENUCCI et Fils

Lotissement Bartoletto Saint Jean de Pisciatello - 20117 Cauro

Montant : 1.386.765,00 Euros HT

Renseignements complémentaires

Sous-traitance : oui

Part de la sous-traitance : inconnue

Montant en euros HT (cumul des 4 tranches)

Envoi le 22/03/2010 à la publication

Retrouvez cet avis intégral sur <http://www.cg-corsedusud.fr>

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 19 mars 2010 à Tox, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOLECONSEIL

Forme : Société par actions simplifiée

Siège : Tox (20270)

Objet : Le développement de parcs photovoltaïques et prospection de foncier, à cet usage, relation institutionnelle en phase de développement, intermédiaire dans la distribution, la location et la vente de mobiliers urbains

Durée de la société : 99 ans

Capital : 200 euros

Gérance : François-Xavier Calendini, demeurant à Tox (20270), assure la gérance

Immatriculation : Au RCS de Bastia

Pour avis, Le Président.

B D

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 8000 euros
Siège : Rue Camille de Rocca Serra
20137 Porto-Vecchio
503 728 461 RCS Ajaccio

Suivant décision de l'assemblée générale extraordinaire du 22/03/2010, le siège social a été transféré de Porto-Vecchio (20137), "Casa di Pietra", Piccovaggia, à **Porto-Vecchio (20137), Rue Camille de Rocca Serra**, à compter du 22/03/2010.

L'article 4 (siège social), des statuts a été modifié en conséquence.
Mention en sera faite au RCS : Ajaccio

Pour avis,

B. LEONELLI

Avocat - 40, Bd Paoli - 20200 Bastia
Tél : 04 95 31 69 67 - Fax : 04 95 32 79 15

"SOCIETE D'EXPLOITATION DES BAINS DE MER DE PINETO"

Société à Responsabilité Limitée
En Redressement Judiciaire
Au capital de 118.628,16 euros
Porté à 268.628,16 euros
Siège : 20620 Biguglia
RCS Bastia N°332 691 088 (85 B 79)

D'une assemblée générale extraordinaire en date du 09 mars 2010, il résulte que le capital social a été augmenté de 150.000 euros, par voie d'apport en nature à compter du 1er janvier 2010. En conséquence, les statuts ont été modifiés comme suit :

Article 6 - Apports :**Ancienne mention :**

Apports en numéraire : 118.628,16 euros

Nouvelle mention :

Apports en numéraire : 118.628,16 euros

Apports en nature : 150.000,00 euros

Total des apports : 268.628,16 euros

Article 7 - capital social :

Ancienne mention : Le capital social est fixé à 118.628,16 euros, il est divisé en 7784 parts sociales de 15,24 euros chacune.

Nouvelle mention : Le capital social est fixé à 268.628,16 euros, il est divisé en 17626 parts sociales de 15,24 euros chacune.

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis, le gérant.

SCP TOMASI-SANTINI VACCAREZZA BRONZINI DE CARAFFA**Société AMBULANCE A CANONICA**

SARL au capital de 7623 euros
Siège : Villa Maestracci
Lieu-dit Olivedo - 20290 Lucciana
RCS Bastia : N°434 700 613

Aux termes d'une décision de l'associé unique en date du 17 mars 2010, l'associé unique a pris acte de la décision prise par Mme Carole Vincensini, demeurant à Prunelli di Casaconi, 20290 de démissionner de ses fonctions de gérant à compter du 17 mars 2010.

L'associé unique a décidé de nommer pour une durée indéterminée, en qualité de nouveau gérant pour la remplacer Monsieur Jean-Michel Bourgeois, demeurant Immeuble Mariana, 20290 Lucciana.

Ancienne mention : Article 27 des statuts assemblée générale extraordinaire en date du 3 janvier 2006 désignation de Mme Vincensini pour une durée indéterminée qui accepte.

Nouvelle mention : L'associé unique, Jean-Michel Bourgeois, se désigne comme associé unique pour une durée indéterminée.

Aux termes d'une décision du 17 mars 2010 l'associé unique a décidé de transférer le siège social de Villa Maestracci-Lieu-dit Olivedo, 20290 Lucciana, à **Centre Europa, Lot n°11, Route de l'Aéroport, 20290 Lucciana**, ce à compter du 17 mars 2010 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

B. LEONELLI

Avocat - 40, Bd Paoli
20200 Bastia
Tél : 04 95 31 69 67 - Fax : 04 95 32 79 15

APPORT DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'une délibération en date du 09 mars 2010, de l'assemblée générale extraordinaire de la Société d'Exploitation des BAINS DE MER DE PINETO, et suivant acte sous seing privé en date à Bastia, du 31 décembre 2009, enregistré à Bastia le 12.01.2010, bordereau 2010/18, case n°9.

Monsieur Antoine Joseph FERRETTI, demeurant à Biguglia (20620), Hôtel Pineto, a fait apport à la Société d'Exploitation des BAINS DE MER DE PINETO, Société à Responsabilité Limitée en redressement judiciaire au capital de 118.628,16 euros, ayant son siège social à Lieu-dit Pineto (20620) Biguglia, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia sous le numéro 332 691 088, d'un fonds de commerce de "Restaurant, Débit de boissons, Licence 4° catégorie, sis à Bastia Lieu-dit Pineto, (20620) Biguglia, à l'enseigne "PINETO".

Cet apport a été évalué à la somme de 150.000 euros, il a été rémunéré moyennant l'attribution à l'apporteur de 9842 parts sociales de 15,24 euros de nominal émises par la Société d'Exploitation des BAINS DE MER DE PINETO. La date d'entrée en jouissance a été fixée au 1er janvier 2010.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, par Monsieur Jean-Marie Ferretti, au siège social de la Société d'Exploitation des BAINS DE MER DE PINETO à Biguglia (20620), Lieu-dit Pineto, où domicile a été élu à cet effet.

Les déclarations de créances devront être effectuées au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour insertion,
Le gérant.



62

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES

DIRECTION DES ROUTES DE CORSE DU SUD

SERVICE ENTRETIEN ET EXPLOITATION DES ROUTES

AVIS D'INFORMATION**N°10 DR2A 05****Identification de l'organisme qui passe le marché :**Collectivité Territoriale de Corse
22, Cours Grandval - BP 215
20187 Ajaccio Cedex 1.**Correspondant technique :** Monsieur MILLO Jean-LucTél : 04 95 51 66 83 ou 04 95 51 69 22
Fax : 04 95 70 38 28.**Mode de passation :** Marché à procédure adaptée selon l'article 26.2.2 du Code des Marchés Publics. Il ne comporte ni tranche ni lot et est lancé sans option.**Objet du marché :** RN de Corse du Sud - Fourniture de bandes préfabriquées et de flèches de sélection avec ou sans primaire.**Justificatifs à produire :** Ensemble des documents ou déclarations, attestations, certificats et autres justificatifs visés aux articles 45 et 46 du Code des Marchés Publics, documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat, références de prestations analogues sur les trois dernières années, en précisant le chiffre d'affaires correspondant, exécutés en propre ou en participation par le prestataire, et certifiés par le maître d'ouvrage ou le maître d'oeuvre, moyens en personnel et en matériel dont dispose le candidat, certificats de capacité dûment validés par les maîtres d'ouvrages, déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaire concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles, DC4 (lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses cotraitants), DC5 (déclaration du candidat).**Délai d'exécution :** Le délai d'exécution est fixé à 1 mois à compter de la notification du marché.**Critère de jugement des offres :** Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- Prix : 80 %
- Valeur Technique : 20 %

- La valeur technique sera évaluée comme suit :

20% Mémoire technique destiné à apprécier la valeur technique de l'offre, qui définira notamment les caractéristiques des fournitures proposées et la référence normative. Ce mémoire pourra être complété par tout autre élément tendant à pouvoir apprécier la valeur technique des offres (catalogues, échantillons).

Délai de validité des offres : Le délai de validité des offres est de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.**Date d'envoi de l'avis :** le 19 Mars 2010**Dépôt des offres :** avant le 13 avril 2010 à 16h00, par dépôt à l'adresse suivante :Collectivité Territoriale - Direction des Routes de Corse du Sud
Service Entretien et Exploitation des Routes de Corse du Sud
22, Cours Grandval - BP 215
20187 Ajaccio Cedex 1.**Retrait des dossiers :** Collectivité Territoriale de CorseDirection des Routes de Corse du Sud
Service Entretien et Exploitation des Routes de Corse du Sud
22, Cours Grandval - BP 215
4ème étage - Bureau 411 - 04 95 51 66 47
20187 Ajaccio Cedex 1

59

ATLANTI'SSociété à Responsabilité Limitée
au capital de 15.244,9 euros
Siège social : Petra Longa Filippi
Lieu dit Piattamone - 20146 SOTTA
381997436 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision de dissolution en date du 22 mars 2010, la société DU BASTION, Société à responsabilité limitée au capital de 7.622,45 euros, dont le siège social est à Porto Vecchio (20137) Rue de la Citadelle, immatriculée sous le numéro 423532100 RCS AJACCIO a, en sa qualité d'associée unique de la société ATLANTI'S, décidé la dissolution anticipée de ladite Société, entraînant la transmission universelle du patrimoine de la société ATLANTI'S à la société DU BASTION, associée unique, sans qu'il y ait lieu à liquidation, avec effet rétroactif sur le plan fiscal au 1er avril 2010.

Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil et de l'article 8 alinéa 2 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la société ATLANTI'S peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis. Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de commerce d'AJACCIO.

Pour avis,

54

AVIS DE CONSTITUTIONSuivant acte sous seings privés du 10 mars 2010, enregistré à la recette des impôts de Bastia le 12 mars 2010, bordereau n°2010/258, case n°10, il a été constitué la SCI suivante : **Dénomination :** "HELIOS" - **Objet social :** L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe et le complément des biens et droits immobiliers en question - **Siège social :** Santa Maria Poggio (Haute-Corse), (20221), Lieu-dit Caviglioli - **Durée :** 99 ans - **Capital :** 100 euros - **Gérant :** M. Calogero Gorgone, demeurant à Monaco (98000), 6, Lacet Saint Léon - **Cession de parts :** Toutes les cessions de parts quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés - **RCS :** Bastia**CREATEURS D'ENTREPRISE****Pour une information, juste ABONNEZ-VOUS**

63

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES

DIRECTION DES ROUTES DE CORSE DU SUD

SERVICE ENTRETIEN ET EXPLOITATION DES ROUTES

AVIS D'INFORMATION**N°10 DR2A 06****Identification de l'organisme qui passe le marché :**Collectivité Territoriale de Corse
22, Cours Grandval - BP 215
20187 Ajaccio Cedex 1.**Correspondant technique :** Monsieur MILLO Jean-LucTél : 04 95 51 66 83 ou 04 95 51 69 22
Fax : 04 95 70 38 28.**Mode de passation :** Marché à procédure adaptée selon l'article 26.2.5 du Code des Marchés Publics. Il ne comporte ni tranche ni lot et est lancé sans option.**Objet du marché :** RN 198 - PR 44+100 - Construction d'un mur de soutènement et aménagements divers**Justificatifs à produire :** Ensemble des documents ou déclarations, attestations, certificats et autres justificatifs visés aux articles 45 et 46 du Code des Marchés Publics, documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat, références de prestations analogues sur les trois dernières années, en précisant le chiffre d'affaires correspondant, exécutés en propre ou en participation par le prestataire, et certifiés par le maître d'ouvrage ou le maître d'oeuvre, moyens en personnel et en matériel dont dispose le candidat, certificats de capacité dûment validés par les maîtres d'ouvrages, déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaire concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles, une attestation d'assurance, DC4 (lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses cotraitants), DC5 (déclaration du candidat).**Délai d'exécution :** Le délai d'exécution est fixé à 2 mois à compter de la notification du marché.**Critère de jugement des offres :** Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- Prix : 60 %
- Valeur Technique : 40 %

- La valeur technique sera évaluée comme suit :

20% en Moyens et personnels et matériels mis à disposition pour satisfaire les obligations du marché ;

Il s'agit de permettre au maître d'ouvrage et au maître d'oeuvre de connaître le nombre, la qualification (joindre les certificats de qualification : diplômes, attestation de formation...) et la localisation des personnes qui seront affectées sur le chantier, le nombre, la nature (type de matériel, éventuellement en fonction du matériel puissance et rendement) et la localisation des moyens matériels prévus par le candidat pour l'exécution du chantier, y compris location et sous-traitance ;

20% Technicité, mise en oeuvre des différents ateliers du chantier ; Il s'agit de permettre au maître d'ouvrage et au maître d'oeuvre de connaître les méthodes que le candidat compte mettre en oeuvre pour réaliser les différents ateliers du chantier (méthodologie, mise en oeuvre, planning).

Délai de validité des offres : Le délai de validité des offres est de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.**Date d'envoi de l'avis :** le 19 Mars 2010**Dépôt des offres :** avant le 13 avril 2010 à 16h00, par dépôt à l'adresse suivante :Collectivité Territoriale - Direction des Routes de Corse du Sud
Service Entretien et Exploitation des Routes de Corse du Sud
22, Cours Grandval - BP 215
20187 Ajaccio Cedex 1.**Retrait des dossiers :** Collectivité Territoriale de CorseDirection des Routes de Corse du Sud
Service Entretien et Exploitation des Routes de Corse du Sud
22, Cours Grandval - BP 215
4ème étage - Bureau 411 - 04 95 51 66 47
20187 Ajaccio Cedex 1

19

CEGISociété par actions simplifiée
Au capital de 40.000 euros
Siège : Centre Commercial La Rocade
20600 Furiani
435 316 104 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 23 février 2010, les actionnaires de la Société CEGI, ont nommé en remplacement de Monsieur Daniel Benait, Commissaire aux Comptes titulaire, démissionnaire.

Monsieur Loïc Jouvert, de la Société d'Expertise Comptable, Le Clos de la Cristole, BP 70103, 84144 Montfavet Cedex.

Pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Le Président,

47

SEA SOLAR 1SAS Unipersonnelle
Au capital de 1000 euros
Siège : 91, Avenue des Champs Elysées
75008 Paris
519 717 748 RCS Paris

Aux termes d'un procès-verbal en date du 15 mars 2010, l'associé unique a décidé de modifier la dénomination de la société, qui sera désormais, à compter du 15 mars 2010.

FPV PIANICCIAEt corrélativement l'article 3 des statuts. - de transférer le siège social du 91, Avenue des Champs Elysées, 75008 Paris, à l'adresse suivante : **U Licettu, 20270 Aléria**, à compter du 15 mars 2010.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Dirigeant : AKUO SOLAR SAS (SAS), dont le siège social est 91, Avenue des Champs Elysées, 75008 Paris, 501 215 990 RCS Paris, (Président).

La société sera désormais immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.



38

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE TRAVAUX

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Collectivité Territoriale de Corse

Correspondant : Direction Générale des Services Techniques
22 Cours Grandval BP 215 - 20187 Ajaccio Cedex 1
Adresse internet : <http://www.corse.fr>

Objet du marché : RN 193 - Liaison Bastia / Furiani - Travaux de finitions entre les échangeurs E4 et E5

Type de marché de travaux : Exécution

CPV - Objet principal : 45233140 - Objets supplémentaires : 45231110 - 45262510

Lieu d'exécution : Lieux dits Casette, Volpajo et Agliani - Communes de Bastia et Furiani

Caractéristiques principales : Il s'agit d'effectuer les travaux de finitions entre les échangeurs E4 et E5 sur la liaison entre Bastia et Furiani.

Nature et étendue des travaux :

Fossé béton 120x40x40 : 180 ml
Buse PVC CR8 (diamètre 200 à 500 mm) : 160 ml
Muret en pierres 3 faces : 135 ml
Clôture sur muret en pierres : 50 ml
Terre végétale (20 cm d'épaisseur) : 180 m²

Refus des variantes.

Prestations divisées en lots : non.

Délai d'exécution des travaux : 1 mois à compter de l'ordre de service de démarrage.

Date prévisionnelle de commencement des travaux : 1er juin 2010.

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

Cautionnement et garanties exigés :

Caution : non exigée

Garantie : chiffre d'affaire

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

Financement sur les crédits d'investissement de la CTC au chapitre 908/821 - article 2315 - opération 1212/90058T.

Paiement par virement, conformément à l'article 86 et suivants du Code des Marchés Publics.

Les prix sont fermes actualisables.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : Le marché sera conclu avec soit une entreprise générale, soit un groupement solidaire.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée : l'euro.

Conditions de participation :

Critères de sélection des candidatures :

Ne seront pas admises :

- les candidatures qui ne sont pas recevables en application de l'article 43 du CMP,
- les candidatures qui ne sont pas accompagnées des pièces mentionnées aux articles 44 et 45 du CMP, sous réserve de la mise en application des dispositions de l'article 52-1er alinéa du CMP,
- les candidatures qui ne présentent pas de niveaux de capacités techniques et financières suffisantes.

Situation juridique - références requises :

Pour le candidat :

- la lettre de candidature suivant modèle DC4.

Pour le candidat et chacun des co-traitants et sous-traitants éventuels :

- la déclaration du candidat suivant modèle DC5 joint au DCE.
- la déclaration dûment datée et signée que le candidat a satisfait aux obligations

sociales et fiscales (article 46 du CMP). Il est toutefois recommandé aux entreprises de fournir directement, au lieu de l'attestation sur l'honneur, les attestations sociales et fiscales mentionnées à l'article 46 ou l'état annuel des certificats reçus (imprimé DC7).

- les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat.

Référence professionnelle et capacité technique - références requises :

- les références de prestations analogues sur les trois dernières années, en précisant le chiffre d'affaire correspondant, exécutées en propre ou en participation par le prestataire, et certifiées par le maître d'ouvrage ou le maître d'œuvre.

Le pouvoir adjudicateur ne s'interdira pas d'examiner et de retenir, si les conditions requises sont remplies, une candidature dont les références et le chiffre d'affaire porteraient sur moins de trois années.

- les moyens en personnel et en matériel dont dispose le candidat.

- les certificats de qualifications professionnelles : la preuve de la capacité de l'entreprise peut être apportée par tout moyen notamment par des certificats d'identité professionnelle attestant de la compétence de l'entreprise à réaliser la prestation pour laquelle elle se porte candidate ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation. Lorsqu'en application des dispositions de l'article 45 III du CMP le candidat - même constitué en groupement - demande que soient prises également en compte les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques tels que des sous-traitants - il justifie de leurs capacités et apporte la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché pour ce faire : il fournit pour chacun des opérateurs les mêmes documents et informations qui lui sont demandés, il produit un engagement écrit de chacun d'entre eux attestant qu'il dispose de leurs capacités pour l'exécution du marché.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

* Prix (60 %)

* Valeur technique (40 %), appréciée au vu du contenu du mémoire technique, décomposée en :

- 25 pour les moyens humains et matériels,
- 15 pour l'origine des produits et fournitures.

Type de procédure : Procédure adaptée

Date limite de réception des offres : 20 avril 2010 à 16 h

Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres

Date d'envoi du présent avis à la publication : 22 mars 2010

Adresse à laquelle les offres doivent être envoyées :

Collectivité Territoriale de Corse - Direction des Routes de Haute-Corse
8 Bd Benoîte Danesi - 20411 Bastia Cedex 9

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus :

Collectivité Territoriale de Corse - Direction des Routes de Haute-Corse
8 Bd Benoîte Danesi - 20411 Bastia Cedex 9

Correspondant : M. Robert ALGARRA

Tél. : 04-95-34-86-02 - Fax : 04-95-31-29-58

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus :

Collectivité Territoriale de Corse
Direction des Routes de Haute-Corse - 8 Bd Benoîte Danesi
20411 Bastia Cedex 9 - Adresse internet : <http://www.corse.fr>

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Bastia - Villa Montepiano - 20407 Bastia Cedex

Organe chargé des procédures de médiation :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges - Bd Paul Peytral - 13282 Marseille Cedex 20

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Collectivité Territoriale de Corse
Direction des Affaires Juridiques
22 Cours Grandval BP 215 - 20187 Ajaccio Cedex 1

Critères sociaux ou environnementaux :

Aucun

Éléments de facturation :

Numéro de bon de commande d'insertion : 10-DR2B-08

Libellé de la facture : Collectivité Territoriale de Corse

Direction des Routes de Haute-Corse
Service Administratif et Financier - 8 Bd Benoîte Danesi
20411 Bastia Cedex 9

Classification des produits :

* Travaux de construction

30

COMMUNE DE SANTA MARIA POGHJU

ENQUÊTE PUBLIQUE

RELATIVE A LA MODIFICATION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

1ère parution.

Par arrêté du 18 mars 2010, le Maire de SANTA MARIA POGHJU, a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de modification du Plan d'Occupation des Sols (P.O.S).

A cet effet, Mlle BELGODERE Lydia, demeurant Casa Alivi, Plaine de Lucciana, 20290 Lucciana, a été désignée en qualité de Commissaire-Enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Bastia.

L'enquête se déroulera à la Mairie du 16 avril au 21 mai 2010 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture.

M. Le Commissaire enquêteur recevra en Mairie les :

- 16 avril 2010 de 14h00 à 17h00
- 21 mai 2010 de 14h00 à 17h00

Pendant la durée de l'enquête, un dossier accompagné d'un registre d'enquête sera mis à disposition du public aux jours et heures habituels des locaux, sur lequel chacun pourra consigner ses observations.

Le public peut également adresser ses observations écrites par lettre adressée au Commissaire Enquêteur avant la clôture de l'enquête ou les lui exposer pendant ses heures de permanence en Mairie.

Le rapport et les conclusions du Commissaire-Enquêteur pourront être consultés à la Mairie à l'issue de l'enquête.

Le Maire, F. MELA.

60

PREFECTURE DE CORSE DU SUD

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE SARTENE

1ère parution.

Par arrêté préfectoral du 17 mars 2010 est prescrite une enquête publique en vue de recueillir l'avis de la population sur un projet de réalisation d'un ouvrage de production d'électricité à partir de l'énergie solaire installé sur le sol dont la puissance crête prévue est de 2,112MW sur la commune de Sartène, à la demande de la SL DHAMMA ASSET MANAGEMENT représentée par M. Philippe Esposito/18-3D Calle Velazquez / 28001 Madrid / Espagne .

Un dossier d'enquête sera mis à disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie de Sartène du 12 avril au 14 mai 2010 inclus, où il pourra en prendre connaissance et inscrire, le cas échéant, ses observations sur un registre d'enquête.

Madame Santa GATTI, Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition des intéressés à la mairie de SARTENE:

- lundi 12 avril 2010 de 9h00 à 12h00 en mairie,
- mardi 27 avril 2010 de 9h00 à 12h00 en mairie,
- jeudi 6 mai 2010 de 9h00 à 12h00 en mairie,
- vendredi 14 mai 2010 de 9h00 à 12h00 en mairie

Les intéressés auront la faculté de faire parvenir leurs observations par lettre adressée à l'attention du commissaire enquêteur à la Mairie de SARTENE, Hôtel de ville, Place de la Libération, 20100 SARTENE.

p/Le Directeur départemental des Territoires et de la Mer
Le directeur départemental adjoint, Maurice COURT

Maître Antoine PAOLETTI

Notaire à Rogliano (Haute-Corse), soussigné

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution aux termes d'un acte reçu par Maître Antoine Paoletti, Notaire à Rogliano le 18/02/2010, de la Société à Responsabilité Limitée dont les caractéristiques sont énoncées ci-dessous :

Dénomination : SARL GEO**Siège** : Lucciana (20290), L'Orangerie, n°18**Durée** : 99 années**Objet** : La construction, l'acquisition et la vente de biens immobiliers bâtis ou non bâtis situés en France ou à l'étranger, à l'usage propre de ses associés ou de tiers**Capital** : 9000 euros**Gérant** : Monsieur Mauro Borzoni, né à Massa (Italie), le 1er mars 1947

La société sera immatriculée au RCS de Bastia.

Pour avis et mention,
Me Antoine PAOLETTI.**TRIBUNAL DE GRANDE
INSTANCE DE BASTIA**Chambre des Redressements judiciaires
Loi de sauvegarde décret du 28/12/2005**EXTRAIT**

Par jugement du 22 mars 2010, le Tribunal a prononcé un jugement de liquidation judiciaire à l'égard de l'Association A CIRIOLA, ayant son siège social à Olmi Capella (20259), son représentant légal Geneviève Luiggi, demeurant à Olmi Capella.

Forme : Association**Activité** : Atelier de socialisation - Petite enfance**Date de cessation des paiements** : 22 mars 2010**Juge commissaire** : Michel Huber, Juge commissaire titulaire et Danielle Sbragia, Juge commissaire suppléant.**Mandataire judiciaire** : Maître de Moro Giamferri, BP 75, Immeuble U Bosc d'Oru, Bt. B, Pietranera, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire.

Pour extrait : F/F le Greffier.

Cabinet ALTAYRAC

Avocats au Barreau d'Avignon

Conseil en Droit des Sociétés

6 A, Passage de l'Oratoire BP 30084
84006 Avignon Cedex 1**SOYDUS**

Société par actions simplifiée

Au capital de 200.000 euros

Siège : RN 196 - Lieu-dit Trevole-Viggiannello
Propriano (20110)

RCS Ajaccio : B 488 127 556

Aux termes d'une délibération en date du 30/11/2009, l'AGO des actionnaires de la société susvisée a nommé en qualité de Commissaire aux Comptes Titulaire la Sté KPMG AUDIT ID, dont le siège est Immeuble Le Palatin, 3, Cours du Triangle, (92939) Paris La Défense Cedex et de Commissaire aux Comptes Suppléant, la Sté KPMG AUDIT NON MARCHAND, dont le siège Immeuble Le Palatin, 3, Cours du Triangle, (92939) Paris La Défense Cedex, en remplacement de M. Marc Romei et M. Joseph Lorenzoni, démissionnaires, pour la durée du mandat de ces derniers restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'AGO à tenir dans l'année 2012 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Le Président,

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES

DIRECTION DES ROUTES DE CORSE DU SUD

SERVICE ENTRETIEN ET EXPLOITATION DES ROUTES

AVIS D'INFORMATION**N°10 DR2A 07****Identification de l'organisme qui passe le marché** :

Collectivité Territoriale de Corse

22, Cours Grandval - BP 215

20187 Ajaccio Cedex 1.

Correspondant technique : Monsieur MILLO Jean-Luc

Tél : 04 95 51 66 83 ou 04 95 51 69 22

Fax : 04 95 70 38 28.

Mode de passation : Marché à procédure adaptée selon l'article 26.2.2 du Code des Marchés Publics. Il ne comporte ni tranche ni lot et est lancé sans option.

Objet du marché : RN 196 - 2X2 voies - De la Gravona au giratoire de Pisciatello - PR 5+300 au PR 7+800 - Travaux d'entretien des plantations et de l'arrosage intégré

Justificatifs à produire : Ensemble des documents ou déclarations, attestations, certificats et autres justificatifs visés aux articles 45 et 46 du Code des Marchés Publics, documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat, références de prestations analogues sur les trois dernières années, en précisant le chiffre d'affaires correspondant, exécutés en propre ou en participation par le prestataire, et certifiés par le maître d'ouvrage ou le maître d'oeuvre, moyens en personnel et en matériel dont dispose le candidat, certificats de capacité dûment validés par les maîtres d'ouvrages, déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaire concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles, une attestation d'assurance, DC4 (lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses cotraitants), DC5 (déclaration du candidat).

Délai d'exécution : Le délai d'exécution est fixé à 9 mois à compter de la notification du marché.**Critère de jugement des offres** : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- Valeur Technique : 50 %

- Prix : 50%

- La valeur technique sera évaluée comme suit :

20% en moyens en personnels, matériels et techniques mis à disposition pour satisfaire les obligations du marché ;

Il s'agit de permettre au maître d'ouvrage et au maître d'oeuvre de connaître le nombre, la qualification (joindre les certificats de qualification : diplômes, attestation de formation...) et la localisation des personnes qui seront affectées sur le chantier, le nombre, la nature (type de matériel, éventuellement en fonction du matériel puissance et rendement) et la localisation des moyens matériels prévus par le candidat pour l'exécution du chantier, y compris location et sous-traitance ; Les moyens en personnels et matériels devront être en adéquation avec le planning d'exécution des interventions ;

20% pour le planning d'exécution des interventions en respectant les préconisations du C.C.T.P. reprises dans le Bordereau des Prix. Le candidat devra proposer un planning détaillé (méthodologie des travaux des différents ateliers du chantier, dates et nombres d'interventions programmées) pour la période de Mai 2010 à Janvier 2011 inclus ; ce planning sera le plus complet possible et sera la référence pendant toute la durée du marché ; de même, le candidat développera les dispositions qu'il envisage de prendre pour l'hygiène et la sécurité. Des interventions supplémentaires à celles prévues dans le Bordereau des prix (interventions minimum) peuvent être proposées et intégrées dans le planning.

10% pour la Visite du site en compagnie du maître d'oeuvre ; à l'issue de cette visite, une attestation de "visite du site" sera remise à l'Entrepreneur.

Délai de validité des offres : Le délai de validité des offres est de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.**Date d'envoi de l'avis** : le 19 Mars 2010**Dépôt des offres** : avant le 13 avril 2010 à 16h00, par dépôt à l'adresse suivante :

Collectivité Territoriale - Direction des Routes de Corse du Sud

Service Entretien et Exploitation des Routes de Corse du Sud

22, Cours Grandval - BP 215

20187 Ajaccio Cedex 1.

Retrait des dossiers : Collectivité Territoriale de Corse

Direction des Routes de Corse du Sud

Service Entretien et Exploitation des Routes de Corse du Sud

22, Cours Grandval - BP 215

4ème étage - Bureau 411 - 04 95 51 66 47

20187 Ajaccio Cedex 1

RECTIFICATIF

Dans la publication n°6309 du 19/03/10, relative la SCEA TERRAZZONI FRERES, Société Civile au capital de 237.600 euros, dont le siège social est sis Lecci de Porto-Vecchio, Route de Calarossa, "Ferme Avicole Corseouf", 20137 Porto-Vecchio, immatriculée au RCS Ajaccio, sous le n°326492014.

Il fallait lire : L'article 4 des statuts :

"Durée : La durée de la société a été prorogée de 96 années à compter du 01/01/2010, par l'assemblée générale extraordinaire du 18 décembre 2009 et expirera le 31 décembre 2106 sauf dissolution anticipée ou nouvelle prorogation".

**CORSICA LOISIRS
VACANCES**

SARL au capital de 3000 euros

Siège : Rue Paradicio

20215 Vescovato

51509246800013 RCS Bastia

L'AGE du 14/01/2010 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 01/01/2010, nommé en qualité de liquidateur M. Orlanducci Charles, Joseph, demeurant rue Paradicio, 20215 Vescovato, et fixé le siège de liquidation au siège.

Modification au RCS de Bastia.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 15 mars 2010, à Porto-Vecchio, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée**Dénomination** : MARIE ROSE**Siège** : Les 4 Portes, Bâtiment D, BP 69, 20137 Porto-Vecchio**Objet** : La société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger :

L'activité de salon de thé,

L'organisation d'animations musicales,

La vente à consommer sur place de glaces et sorbets,

La vente à consommer sur place de cocktails, avec ou sans alcool,

L'activité de débit de boissons,

Le service de petits déjeuners,

Et plus généralement la participation à toute entreprise ou société créée ou à créer ainsi que la réalisation de toute opération commerciale, industrielle, mobilière, immobilière, financière, ou autre, se rattachant, directement ou indirectement aux activités ci-dessus spécifiées, que celles-ci aient lieu en France ou à l'étranger.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés**Capital** : Quinze mille euros (15.000 euros), divisé en 150 parts sociales d'un montant de 100 euros chacune, entièrement souscrites et libérées chacune à concurrence du cinquième.**Gérance** : Monsieur Francis Achilli, demeurant à Lieu-dit Analonga, Route de l'Ospedale, 20137 Porto-Vecchio, est désigné statutairement en qualité de gérant, associé pour une durée indéterminée**Immatriculation** : Au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, le représentant légal.

AVIS DE CONSTITUTION

Au terme d'un acte sous seing privé en date à Borgo, du 26 février 2010, enregistré à la Recette des Impôts, il a été constitué une Société Civile Immobilière, présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCI CELANDE**Siège** : Chez SARL SOCOFER, Pa de Purettono, Allée Fuschia, 20290 Borgo**Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés**Capital** : 100 euros divisé en 100 parts de 50 euros chacune**Objet** : L'acquisition, l'administration, l'exploitation, la location d'immeubles.

L'acquisition, la construction, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.

Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet si susceptible d'en faire la réalisation à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.

L'emprunt de tous les fonds nécessaires à ces objets et la mise en place de toutes sûretés réelles ou autres garanties nécessaires.

Exceptionnellement l'aliénation des immeubles devenus inutiles à la société au moyen de vente, échange, ou apport en société.

Co-gérance : Monsieur Frédéric Bartolini, célibataire majeur, demeurant à Bastia 20200, Résidence Villa Carmen, Boulevard Benoîte Danesi.

Monsieur Stéphane Chiorboli, célibataire majeur, demeurant à Bastia, 20200 Cardo, Village.

Immatriculation : La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia

Pour avis et mention,

Les Co-gérants.



65
AVIS D'APPEL PUBLIC
À LA CONCURRENCE
SERVICE
LOCATION

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Université de Corse- Pasquale Paoli

Correspondant : Nicolai Pierre Mathieu, Pôle de la commande Publique

22 av. Jean Nicoli, 20250 Corte.
 Téléphone : 04 95 45 02 06/ 04 95 45 06 68
 Télécopieur : 04 95 45 06 73
 courriel: marchepublic@univ-corse.fr
 Adresse internet du profil d'acheteur <http://www.klekoon.com>

Objet du marché : LOCATION DE COURTE DUREE DE VEHICULES DE TOURISME SANS CHAUFFEUR

Procédure : procédure adaptée (article 26 II du CMP).

Lieux d'exécution : A minima les ports et aéroports d'Ajaccio, Bastia, et Calvi.

Caractéristiques principales : Conformément à l'article 77 du Code des marchés publics, la consultation donnera lieu à un marché à bons de commande avec minimum et maximum.

Les catégories de véhicules susceptibles d'être loués sont les suivants:
 Catégorie n°1 : véhicule de type, citadine, 4 à 5 places, essence ou diesel.
 Catégorie n°2 : véhicules de type monospace, 7 places, essence ou diesel

Montants et durée du marché : Le présent marché est conclu pour une période ferme de 12 mois et est reconductible 3 fois.

Période ferme : durée 12 mois - montant minimum : 10.000 euros HT - montant maximum : 30.000 euros HT

Reconduction 1 à 3 : durée 12 mois- montant minimum : 10.000 euros HT- montant maximum : 30.000 euros HT

Refus de variantes

Critères de sélection des candidatures : Garanties professionnelles et financières suffisantes

Critères de jugement des offres :

1. Prix des prestations au regard de l'annexe 1 à l'acte d'engagement (pondération : 60%)

2. Valeur technique au regard du mémoire technique et de l'annexe 2 remis par le candidat (pondération : 40%).

Justificatifs à produire : Se référer au règlement de la consultation.

Date limite de réception des offres : VENDREDI 23 AVRIL 2010 à 17:00 heures.

Délai minimum de validité des offres : 120 jours

Obtention du DCE ou des renseignements administratifs et techniques : gratuitement sur www.univ-corse.fr ou sur le profil acheteur : www.klekoon.com : http://www.klekoon.com/dematernet/formulaire_3_Detail_Consultation.asp?consultation_ID=10116

ou encore sur demande aux coordonnées du correspondant désignées ci-dessus.

Conditions de remise des offres : Les offres devront parvenir avant la date et l'heure limite contre récépissé ou avec avis de réception postal à l'université de Corse- pôle de la commande publique - 22 av Jean Nicoli - 20 250 Corte ou par voie électronique sur le profil acheteur : www.klekoon.com

Date d'envoi du présent avis à la publication : 23 MARS 2010.

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Bastia - Chemin Montepiano, 20200 Bastia.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

B.P 345 - 20297 Bastia Cedex
 Accès Minitel 3617 Infogreffe

DEPÔT DE L'ETAT DE COLLOCATION

25

LJ 4151061

SA Atelier Mécanique Corse "AMC"

Activité : Mécanique générale et de précision
 RCS Bastia : 338 526 478

Dépôt de l'Etat de Collocation

Les créanciers de la procédure susvisée sont informés que le Mandataire liquidateur a déposé au Greffe le 21/01/2010, l'Etat de Collocation suite à la vente immobilière intervenue.

Les contestations sont formées par déclaration au Greffe du Tribunal de Grande Instance de Bastia dans le délai de 30 jours à compter de l'insertion de l'avis de dépôt au BODACC.

26

LJ 4151278

Mme Raffini Née Tartaroli Martine

Activité : Boulangerie

RCS Bastia : Siren 342 465 903

Dépôt de l'Etat de Collocation

Les créanciers de la procédure susvisée sont informés que le Mandataire liquidateur a déposé au Greffe le 05/03/2010, l'Etat de Collocation suite à la vente immobilière intervenue.

Les contestations sont formées par déclaration au Greffe du Tribunal de Grande Instance de Bastia dans le délai de 30 jours à compter de l'insertion de l'avis de dépôt au BODACC.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

27

Par jugement en date du 16/03/2010, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire simplifiée à l'égard de :

Tactic. (SARL)
 Résidence Revelatta
 20600 Furiani

Activité : Régie publicitaire de médias
 RCS Bastia : B 504 289 588, 2008 B 242

Juge commissaire :

M. Ange Louis Guidi

Juge commissaire suppléant :

M. Jean-Pierre Combette

Liquidateur : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Liquidateur.

REDRESSEMENT JUDICIAIRE

28

Par jugement en date du 16/03/2010, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé à l'égard de :

Travaux Publics Maçonnerie "TPM" (SARL)

Strada Vecchia - Lieu-dit Valrose
 20290 Borgo

Activité : Tous travaux de maçonnerie, génie civil, travaux publics

RCS Bastia : B 421 831 892, 1999 B 31

Une procédure de redressement judiciaire

Juge commissaire :

M. Ange Louis Guidi

Juge commissaire suppléant :

M. Jean-Paul Poggioli

Mandataire judiciaire : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Mandataire judiciaire.

FAILLITE PERSONNELLE

29

Par jugement en date du 16/03/2010, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la faillite personnelle de :

Jansky Gerhard

Né le 08/02/1959 à Eisenerz (Autriche)

Domicilié : Ave de la Libération

Imm. Le Béarn

Entrée Nord

c/o Tomcikowa - 20600 Bastia

RM : N°501 261 226 (576.07.2B)

Travaux de maçonnerie générale

Pour une durée de 10 ans.

Pour extrait,

SCP Mes NAPPI-CASANOVA,

Greffiers Associés

78

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé à Santa Lucia di Moriani du 24/03/2010 il a été constitué une SARL présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : YOHANN LUIS CONSTRUCTION

Capital : 5000 euros

Siège : Lieu-dit Scalu, 20230 Santa Lucia di Moriani

Objet : La réalisation de tout travaux de maçonnerie

Durée : 99 ans

Gérant : M. Dos Santos Yohann, demeurant à 20230 Santa Lucia di Moriani

Immatriculation : Au RCS Bastia

Pour avis,
 Le gérant.

80

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce n°6304 du 05/03/2010, concernant la SCI FX IMMOBILIER :

Il fallait lire :

Siège social : ZAC du Vazzio, 20090 Ajaccio

En lieu et place de :

Siège social : Lieu-dit La Confinia, ZAC La Confinia, 20090 Ajaccio.
 Le reste sans modification.



**Atout
 Gourmet**

RESTAURANT TRAITEUR

**Cuisine Exotique
 et Traditionnelle**

C.C Le polygone - Montesoro 2020

Bastia Tel 04.95.47.00.04

FERMÉ LE DIMANCHE

CONSEIL GENERAL**AVIS D'APPEL PUBLIC
A LA CONCURRENCE****DÉPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD**

M. le Président du Conseil Général
direction des achats publics
rue capitaine Livrelli (1er étage)
BP 414
20183 AJACCIO - CEDEX
Tél : 04 95 29 15 30 - Fax : 04 95 29 12 56
mèl : secretariat.marches@cg-corsedusud.fr
web : http://www.cg-corsedusud.fr

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs

Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur : Services généraux des administrations publiques ;

L'avis implique un marché public

Objet : RD659 - Aménagement urbain - PR 0.000 au PR 1.000

Référence acheteur : MAPA 2010-013

Nature du marché : Travaux

Type de Marché : Execution

Procédure : Procédure adaptée

Lieu d'exécution : RD 659 - traverse de Porto Vecchio - PR 0.000 au PR 1.000

Classification CPV :

Principale : 45220000 - Ouvrages d'art et de génie civil

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : NON

Forme du marché : Marché unique

Les variantes sont refusées

Quantité/étendue :

Travaux de busage D500 sous trottoir (900m), de réalisation de bordures (1795 m) et de trottoirs en béton (1795 m²) et de revêtement en enrobés (1200 t)

Conditions relatives au contrat

Cautionnement : versement de l'avance conditionné à la constitution d'une garantie à première demande, ou d'une caution personnelle et solidaire

Financement :

Financement sur les fonds propres de la collectivité

Délai global de paiement de 35 jours

Prix actualisables

Forme juridique : solidaire

Conditions de participation

Pour justifier de leurs capacités professionnelles, techniques et financières, seront présentés, dûment complétés, les 2 documents produits dans le dossier de consultation (DCE) par la collectivité, à savoir la lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses co-traitants «DC 4», et la déclaration du candidat "DC5".

Procédure

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés avec leur pondération

50 % : Valeur technique

40 % : Prix des prestations

10 % : délais

Dossier à retirer :

DÉPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

Direction des Infrastructures de Communication

8 cours Général Leclerc

3ème étage

BP 414

20183 AJACCIO CEDEX

Tél : 04 95 29 15 35 - Fax : 04 95 21 75 55

mèl : marches.dic@cg-corsedusud.fr

web : http://www.cg-corsedusud.fr

Remise des offres : 26/04/10 à 15h00 au plus tard.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Validité des offres :

180 jours, à compter de la date limite de réception des offres.

Renseignements complémentaires

Date prévisionnelle de début des prestations : Septembre 2010

- Précisions sur la dématérialisation des plis :

Le dépôt électronique du pli : la transmission du pli par la voie électronique s'opérera à l'adresse Internet suivante <http://www.marches-publics.info/>, sachant que les frais d'accès au réseau sont à la charge des candidats. Le dépôt du pli transmis par voie électronique ou sur support physique électronique donne lieu à un avis de réception mentionnant la date et l'heure de réception.

- Possibilité d'envoyer une copie de sauvegarde en sus de la transmission électronique du pli. Le candidat qui présente ses documents par voie électronique peut adresser au pouvoir adjudicateur sur support papier ou sur support physique électronique une copie de sauvegarde. Cette copie ne peut être prise en considération que si elle est parvenue au pouvoir adjudicateur dans le délai prescrit pour le dépôt du pli. Elle doit être placée dans un pli scellé comportant la mention lisible: «copie de sauvegarde».

- Re-Matérialisation de pièces du marché du candidat retenu : Les candidats sont informés que toute offre retenue adressée par voie électronique sera re-matérialisée afin que la signature du marché intervienne par voie manuscrite (comme l'acte d'engagement).

Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels et additionnels :

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat en faisant la demande auprès du correspondant par tout mode de sa convenance (par téléphone, télécopie, courrier, retrait sur place). Il est téléchargeable sur le site internet mentionné en amont sauf les plans à demander au correspondant.

Conditions de remise des offres ou des candidatures :

Par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date de leur réception et de garantir leur confidentialité.

Critères de sélection des candidatures : garanties techniques et financières suffisantes ; candidatures recevables en application de l'article 43 du code des marchés publics.

Instance chargée des procédures de recours :

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BASTIA

Villa Montépiano, 20407 Bastia - Cedex,

Tél : 04 95 32 88 66 - Fax : 04 95 32 38 55

mèl : greffe.ta-bastia@juradm.fr.

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : Les recours peuvent être introduits sur le fondement :

- soit de l'article L 551-1 du code de justice administrative (CJA) jusqu'à la signature du contrat ;

- soit de l'article L 551-13 du code de justice administrative (CJA) après la conclusion du contrat, si le recours pré-cité n'a pas été introduit.

- soit de l'article R 421-1 du même code dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la décision de rejet de la candidature ou de l'offre.

- soit de la jurisprudence du Conseil d'Etat du 16 juillet 2007, Société Tropic Travaux (Req n° 291545) dans un délai de 2 mois à compter de la publicité de la signature du contrat. Ce recours contre la validité du contrat devant le juge du plein contentieux peut être assorti le cas échéant d'une demande de suspension sur la base de l'article L 521 -1 du CJA.

Envoi à la publication le : 23/03/2010

Retrouvez cet avis intégral, l'accès au dossier et le guichet de dépôt sur <http://www.cg-corsedusud.fr>



82

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES

DIRECTION DES ROUTES DE CORSE DU SUD

AVIS D'INFORMATION**N°10 DR2A 09**

Identification de l'organisme qui passe le marché :

Collectivité Territoriale de Corse DGST/DR2A
22, Cours Grandval - BP 215 - 20187 Ajaccio Cedex 1.
Tél : 04 95 51 66 85 - Fax : 04 95 51 66 27

Mode de passation : Marché à procédure adaptée (article 28 du Code des Marchés Publics)

Objet du marché : Travaux d'éclairage du parking Nord d'Olimeto RN 196

Jugement des offres :

- Valeur Technique : (Coefficient de pondération : 0.50)

- Prix : (Coefficient de pondération : 0.50)

Date d'envoi de l'avis : Mercredi 24 mars 2010

Dépôt de remise des candidatures : Vendredi 2 avril 2010

Retrait des dossiers de consultation des Entreprises (DCE) :

Collectivité Territoriale de Corse
Direction des Routes de Corse du Sud
4ème étage - Bureau 413 - 22, Cours Grandval
20000 Ajaccio

77

Département de la Corse du Sud**SIVOM CINARCA LIAMONE****AVIS D'INFORMATION**

Nom et adresse de la personne publique :

SIVOM CINARCA LIAMONE

Objet du marché : Prestation de service - pour la surveillance et l'entretien des stations de relevage et du réseau d'assainissement de TIUCCIA

Procédure de passation : Procédure adaptée, article 28 du Code des Marchés Publics

Retrait des dossiers de consultation : Les dossiers de consultations doivent être retirés auprès du SIVOM CINARCA LIAMONE "Acqua Insu" 20151 Sari d'Orcino

Tél : 04 95 27 20 14 - Fax : 04 95 27 20 77

@.Sivom.cinarc.liamone@wanadoo.fr

au plus tard le 02 avril 2010 à 11h30

Dépôts des offres : Les candidats doivent adresser leurs offres au siège du SIVOM CINARCA LIAMONE "Acqua Insu", 20151 Sari d'Orcino.

Au plus tard le 19 avril 2010 à 11 heures 30

Date d'envoi de l'avis de publication : 24 mars 2010

Le Président,
PINELLI Michel.

Email annonces légales : al@informateurcorse.com



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

**PROCÉDURE ADAPTÉE - OPERATEUR DE RESEAUX
CCI2B / DC /2010-017**

(MONTANT INFÉRIEUR A 387.000 EUROS)

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tél. 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Correspondant :

M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tél. 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur :

Services généraux des administrations publiques/ Activités Aéroportuaires

Objet du marché : Mission d'assistance technique pour l'élaboration d'un manuel d'aérodrome

Lieux de livraison : Aéroport de Calvi Sainte Catherine

Type de marché : Marché de service

Caractéristiques principales du marché :

Présentées dans le cahier des charges

Mode de passation du marché :

Défini par les articles 134, 135, 141,142, 143, 144, 145, 146 et 150, du nouveau Code des Marchés Publics.

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

Le présent avis correspond à un avis périodique indicatif constituant une mise en concurrence.

L'avis concerne un marché public.

Modalités essentielles de financement et de paiement :

- Les articles 86 à 111 du Code des Marchés Publics (Titre IV - Chapitre 1er)

- Le paiement des acomptes est de 30 jours par virement

- Crédits ouverts sur la section comptable 135

Langue dans laquelle les candidatures et les offres doivent être adressées :

Le Français

Unité monétaire utilisée : L'euro

La demande de dossier et sa remise gratuite se feront à l'adresse ci-dessous :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse
Direction Générale - Département Juridique et Affaires Générales
Hôtel Consulaire - B.P 210
20293 Bastia Cedex
ou téléchargement sur le site : www.ccihc.fr

Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat :

Le candidat produit à l'appui de sa candidature :

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre pas dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du nouveau Code des Marchés Publics.

- La copie du ou des jugements prononcés. S'il est en redressement judiciaire.

- Les imprimés DC4 et DC5 dûment complétés et signés disponibles aux adresses suivantes <http://www.minefi.gouv.fr> (thème : marchés publics) et www.ccihc.fr ou bien tous documents permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et

financières ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager.

- La présentation d'une liste des principales fournitures relatives à l'objet du marché effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public et privé.

Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dispositions de l'article 43 ou qui, le cas échéant après mise en oeuvre des dispositions de l'article 52.1 alinéa 1°, produisent des dossiers de candidatures ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles 44 et 45 ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation du marché.

Date limite de remise des offres : Le 16 avril 2010 à 10h

Critères de sélection des candidatures :

Les candidatures qui n'ont pas été écartées en application des dispositions de l'article 52, alinéa 2° sont examinées au regard des garanties et capacités techniques et financières ainsi que les références avec les organismes publics et privés.

Critères d'attribution des offres :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- Délai de réalisation de la mission : (30%)

- Prix des prestations : (60%)

- Valeur technique définie par la méthodologie et le planning proposés

Durée de validité des offres : 120 jours

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : CCI2B/DC/2010-017

Adresse à laquelle le dossier devra être déposé :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse

Direction Générale

Département Juridique et Affaires Générales

Hôtel Consulaire - B.P 210

20293 Bastia Cedex

ou téléchargement sur le site : www.ccihc.fr

Renseignements complémentaires :

Renseignements administratifs :

Département Juridique et Affaires Générales

Tél. 04.95.54.44.39 - Fax : 04.95.54.44.96

Renseignements techniques :

Direction des Concessions Aéroportuaires

Tél : 04 95 54 54 61 - Fax : 04 95 54 54 56

Communications et échanges d'information par voie électronique :

Les documents écrits mentionnés par le présent avis peuvent être remplacés par un échange électronique ou par la production d'un support physique électronique à l'adresse suivante : www.ccihc.fr

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Bastia

Chemin Montepiano

20407 Bastia Cedex

Tél. : 04.95.32.88.66 - Fax : 04.95.32.88.55

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Département Juridique et Affaires Générales

Tél. : 04.95.54.44.39 - Fax : 04.95.54.44.96

Organe chargé des procédures de médiation : Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Boulevard Paul Peytral, 13282 Marseille cedex 20.

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

- Recours gracieux auprès de l'autorité compétente et recours en annulation dans un délai de deux mois suivant la notification de la décision.

- Référé précontractuel effectué avant la conclusion du marché (Article L.551.1 du code de la justice administrative).

Date d'envoi du présent avis à la publication : Le 24 mars 2010

L'entité adjudicatrice

AVIS DE CONSTITUTION

Au terme d'un acte sous seing privé établi le 18 mars 2010 à Bastia, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée, présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SARL "BOA"

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Capital : 900 euros

Durée de la société : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia

Gérant : Monsieur Ermini Benjamin, Laurent, Jacques, de nationalité française, né le 05 juin 1974 à Marseille (13), demeurant Les Jardins de Toga, Bâtiment F, 20200 Bastia

Siège : Les Jardins de Toga, Bâtiment F, 20200 Bastia

Objet : La société a pour objet : La création, l'acquisition, la prise en location gérance libre de tous fonds de commerce de vente de prêt-à-porter, chaussures, maroquinerie, et tous accessoires de mode. Et, plus généralement, toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, juridiques économiques et financières, civiles et commerciales, se rattachant à l'objet sus indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser directement ou indirectement, le but poursuivi par la société, son extension ou son développement.

Clause relative aux parts sociales :

Dispense d'agrément pour les cessions aux associés, conjoints, ascendants et descendants.

Agrément des associés représentant au moins les trois quarts des parts sociales dans tous les autres cas.

Exercice social : Commence le 01 janvier et se termine le 31 décembre de chaque année

Immatriculation : La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

Pour avis,

Le gérant.

LES ANNONCES LEGALES

ET AVIS SONT RECUS

JUSQU'AU JEUDI 10 HEURE

DERNIER DÉLAI POUR

PARAITRE LE VENDREDI

FAX : 04 95 32 02 38

al@informateurcorse.com

COMMUNE DE LURI

AVIS D'APPEL A LA CONCURRENCE

**MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE
ARTICLE 28 DU CMP**

Nom de l'organisme et adresse : Mairie de LURI - 20228 Luri Haute-Corse

Personne responsable du marché :

M. Le Maire de la Commune de LURI

Téléphone : 04 95 35 00 15 - Fax : 04 95 35 05 80

Objet du marché : Marché de maîtrise d'oeuvre

Maîtrise d'oeuvre pour la restauration et l'aménagement d'un "sentier du Patrimoine", travaux en pierres sèches sur la commune de LURI

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat : Article 45 et 48 du CMP

Dossier à retirer en Mairie.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction : Coût : 40%

Note méthodologique : 60%

Autres renseignements : Offres envoyées ou déposées à la Mairie de LURI 20228

Date limite de réception des offres : Le 23/04/2010 à 11 heures

Date d'envoi à la publication : Le 24/03/2010

Notre Site Internet : www.corse-information.info



73

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

PROCÉDURE ADAPTÉE OPERATEUR DE RESEAUX CCI2B / DC /2010-014

(MONTANT INFERIEUR A 387.000 EUROS)

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :
M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire
Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tél. 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Correspondant :
M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire
Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tél. 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur :
Services généraux des administrations publiques/ Activités Aéroportuaires

Objet du marché : Fourniture de chariots à bagages pour l'Aéroport de Calvi Sainte-Catherine, dont les caractéristiques sont présentées dans le cahier des charges

Lieux de livraison : Aéroport de Calvi Sainte Catherine

Type de marché : Marché de fourniture

Caractéristiques principales du marché :

Présentées dans le cahier des charges

Mode de passation du marché :

Défini par les articles 134, 135, 141, 142, 143, 144, 145, 146 et 150, du nouveau Code des Marchés Publics.

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

Le présent avis correspond à un avis périodique indicatif constituant une mise en concurrence.

L'avis concerne un marché public.

Modalités essentielles de financement et de paiement :

- Les articles 86 à 111 du Code des Marchés Publics (Titre IV - Chapitre 1er)

- Le paiement des acomptes est de 30 jours par virement - Crédits ouverts sur la section comptable 135

Langue dans laquelle les candidatures et les offres doivent être adressées :

Le Français

Unité monétaire utilisée : L'euro

La demande de dossier et sa remise gratuite se feront à l'adresse ci-dessous :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse
Direction Générale - Département Juridique et Affaires Générales
Hôtel Consulaire - B.P 210
20293 Bastia Cedex
ou téléchargement sur le site : www.ccihc.fr

Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat :

Le candidat produit à l'appui de sa candidature :

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre pas dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du nouveau Code des Marchés Publics.

- La copie du ou des jugements prononcés. S'il est en redressement judiciaire.

- Les imprimés DC4 et DC5 dûment complétés et signés disponibles aux adresses suivantes <http://www.minefi.gouv.fr> (thème : marchés publics) et www.ccihc.fr ou bien tous documents per-

mettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager.

- La présentation d'une liste des principales fournitures relatives à l'objet du marché effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public et privé.

Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dispositions de l'article 43 ou qui, le cas échéant après mise en oeuvre des dispositions de l'article 52.I alinéa 1°, produisent des dossiers de candidatures ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles 44 et 45 ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation du marché.

Date limite de remise des offres : Le 16 avril 2010 à 10h

Critères de sélection des candidatures :

Les candidatures qui n'ont pas été écartées en application des dispositions de l'article 52. alinéa 2° sont examinées au regard des garanties et capacités techniques et financières ainsi que les références avec les organismes publics et privés.

Critères d'attribution des offres :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- Délai de livraison des chariots : (30%)
- Prix de la fourniture : (30%)

Durée de validité des offres : 120 jours

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : CCI2B/DC/2010-014

Adresse à laquelle le dossier devra être déposé :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse
Direction Générale

Département Juridique et Affaires Générales
Hôtel Consulaire - B.P 210
20293 Bastia Cedex

ou téléchargement sur le site : www.ccihc.fr

Renseignements complémentaires :

Renseignements administratifs :
Département Juridique et Affaires Générales
Tél. 04.95.54.44.39 - Fax : 04.95.54.44.96

Renseignements techniques :
Direction des Concessions Aéroportuaires
Tél : 04 95 54 54 61 - Fax : 04 95 54 54 56

Communications et échanges d'information par voie électronique :

Les documents écrits mentionnés par le présent avis peuvent être remplacés par un échange électronique ou par la production d'un support physique électronique à l'adresse suivante : www.ccihc.fr

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Bastia
Chemin Montepiano
20407 Bastia Cedex
Tél. : 04.95.32.88.66 - Fax : 04.95.32.88.55

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Département Juridique et Affaires Générales
Tél. : 04.95.54.44.39 - Fax : 04.95.54.44.96

Organe chargé des procédures de médiation : Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Boulevard Paul Peytral, 13282 Marseille cedex 20.

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

- Recours gracieux auprès de l'autorité compétente et recours en annulation dans un délai de deux mois suivant la notification de la décision.

- Référé précontractuel effectué avant la conclusion du marché (Article L.551.1 du code de la justice administrative).

Date d'envoi du présent avis à la publication : Le 24 mars 2010

L'entité adjudicatrice

75

Me Etienne RISPAL

Notaire - 84390 Sault

Aux termes d'une AGE du 03/03/2010, les associés de la Société ORXETA, SCI au capital de 2000 euros, siège social à Cannes (06), 10, Chemin Rural de la Croix des Gardes, immatriculée au RCS de Cannes sous le n°503780389, enregistré à Pôle d'enregistrement de Cannes, le 19/03/2010, bordereau 2010/147, case n°9, ont décidé :

De transférer le siège social de : Cannes, (06), 10, Chemin Rural de la Croix des Gardes.
A : Ajaccio (20), 23, Avenue Impératrice Eugénie, Entrée 1.
Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce d' Ajaccio.
La société sera immatriculée au RCS d' Ajaccio.

Pour avis, Me Etienne RISPAL.

71

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date à PORTO VECCHIO du 12 Mars 2010, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

- **Dénomination :** SAS SICASUD

- **Siège :** Route de Bonifacio, 20137 PORTO VECCHIO

- **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

- **Capital :** 10.000 euros en numéraire

- **Objet :** - vente de végétaux et de leurs accessoires ;

- vente d'engrais, semences et produits phytosanitaires ;

- vente d'insecticides et de désinfectants et plus généralement de tout matériel ou produit ménager ;

- vente et location de matériels, machines, outils, équipements, vêtements, chaussures ainsi que de tous articles et produits relatifs au jardinage, au bricolage et à toute activité de loisirs ;

- vente de tout article de chasse et pêche et munitions ;

- vente de mobiliers de jardins, de poteries et de tout article de décoration ;

- animalerie et vente d'accessoires, d'équipements, de produits alimentaires pour animaux et plus généralement de tous articles qui leurs seraient associés ;

- vente de produits alimentaires et spécialités locales ou régionales ;

- vente et location de tous produits, aliments, articles, matériels, machines et équipements à utilisation agricole ou autre susceptible de contribuer à l'équipement rural, à son entretien et son fonctionnement ;

- sous traitance et vente de tout matériel d'irrigation, forages et adduction d'eau.

Agrément : Les cessions d'actions, sauf entre associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Daniel PROFIZI, demeurant Fossi, 20137 PORTO VECCHIO,

Directeur général : Monsieur Antoine Sylvestre PIETRI, demeurant Route d'Arca, Lot Roberto 20137 PORTO VECCHIO

Commissaires aux comptes titulaire :
- La société "AGRO REVISION", ayant son siège social 104 Bd Louis Armand, Z.I. des CHANOUX 93330 - NEUILLY/MARNE,

Commissaire aux Comptes suppléant :
La société "COMPAGNIE DE REVISION VALORISATION ET D'AUDIT LEGAL (COREVAL)", ayant son siège social 15 avenue Colonna d'Ornano 20000 AJACCIO,
La Société sera immatriculée au R.C.S. d' Ajaccio.

Pour avis,
Le Président.

79

SARL MEALIMMO

SARL au capital de 143.500 euros
Siège social anciennement fixé Bd Recipello
Résidence Primavera C
20200 Bastia
Transféré : Centre Commercial U Centru
Route de Bastia - 20137 Porto-Vecchio
512 655 903 RCS Bastia

Aux termes de l'AGE du 01/03/2010 et à compter du même jour, la collectivité des associés a décidé le transfert du siège social au Centre Commercial U Centru, Route de Bastia, 20137 Porto-Vecchio.

Gérant : M. Alain Roncaglia, Bd Recipello, Résidence Primavera C, 20200 Bastia.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Les modifications ci-dessous seront effectuées au RCS de Bastia et d' Ajaccio.

Pour avis,

74

DISTRIBUTION D'ELECTRICITE GENERALE

Sigle "D.E.G"

Société à Responsabilité Limitée
Capital : 75.000 euros
Siège : ZI de Tragone
Lot 3 - 20620 Biguglia
RCS Bastia : B 419 220 165

Suivant délibération des associés en date du 17 mars 2010, Monsieur César Marchetti, demeurant à Furiani 20600, Lieu-dit Tintorajo, a été nommé gérant de la société pour une durée illimitée, en remplacement de Monsieur Joseph Michel Constant, démissionnaire.

Pour avis,
La gérance.

76

LES PRODUCTIONS LABEL 20

SARL au capital de 100 Euros
ROUTE DE MOLA - 20100 SARTENE
481131530 R.C.S. Ajaccio

Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 01.03.2010 les Associés ont :

- approuvé les comptes définitifs de la liquidation,

- donné quitus au Liquidateur, monsieur ROURE Olivier, pour sa gestion et décharge de son mandat,

- prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du jour de ladite Assemblée.

Radiation au Registre du Commerce et des Sociétés de Ajaccio

CONSULTEZ NOTRE SITE INTERNET
www.corse-information.info

Noces de platine pour Hubert et Hélène Bourcier

Si l'amour avait un visage, il pourrait être celui d'Hélène et Hubert Bourcier qui ont fêté tout dernièrement leurs noces de platine, c'est-à-dire leur 70^e anniversaire de mariage.

Entourés de leurs quatre filles, **Mireille, Chantal, Odile, et Agnès**, les éternels amoureux ont fêté l'événement comme il se doit, et c'est le salon de l'hôtel **chez Walter à Casamozza** qui a eu le grand honneur de les accueillir. A ce jour, leur famille est agrandie de huit petits-enfants, douze arrière petits-enfants et une arrière arrière petite-fille de deux ans, prénommée **Nelia**. Avec elle débute la cinquième génération issue des trisaïeux.

Depuis 1975, **Hubert et Hélène** sont installés à **Santa Lucia di Moriani** où ils ont construit leur havre de paix. Amour, complicité, respect sont les maîtres mots de la longévité de ce couple de nonagénaires. **Rotarien** unanimement apprécié du **Rotary Club de Bastia Mariana** depuis 1982, **Hubert Bourcier** n'aspire qu'à une seule chose : vivre aux côtés de son épouse autant de saisons, entre bourrasques automnales et renaissance printanière. Ensemble, c'est tout !



Hélène et Hubert Boursier entourés de leurs filles, Mireille, Chantal, Odile, et Agnès

Leur poème référant

*Après soixante dix ans de mariage
On est vraiment très sage
A nous les défaillances
A nous les pannes de sens
On dit adieu aux prouesses
On se contente de tendresse
Soixante-dix ans de mariage
Soixante-dix ans non sans nuages
En parcourant ce long chemin
Qui était notre destin
Nous avons appris la patience
Et puis aussi l'expérience.
Si nos jambes sont moins souples
C'est que nous sommes un vieux couple
Un vieux couple qui s'aime encore
Même si notre coeur bat moins fort.
Soixante-dix ans qu'on est ensemble
Partir un jour... oui... mais ensemble!*

meilleurtaux.com

Une équipe à votre écoute pour la réalisation de vos projets

- Prêts immobiliers
- Prêts aux professionnels et aux entreprises (achats de fonds de commerce, reprise, investissements...)
- Assurances de prêts

AJACCIO
Espace Finance
Route de Mezzavia
20090 Ajaccio
04 95 10 67 14

BASTIA
Imm Lucchetti
Av de la Libération
20600 Bastia
04 95 48 16 04



*Entreprises indépendantes, franchisées du réseau Meilleurtaux.
Conformément à la législation, "aucun versement, de quelque nature que ce soit, ne peut être exigé d'un particulier, avant l'obtention d'un ou plusieurs prêts d'argent". Article L321-2 du code de la consommation.

Régis Salvat et le PPCB

En haut de l'affiche

Comme en attestent les derniers résultats, Régis Salvat et le Ping-Pong Club Bastiais continuent plus que jamais à occuper le haut de l'affiche du critérium fédéral et du championnat régional par équipe.

C'est une domination sans partage et on comprend un peu mieux cette présence constante aux premières places de ce valeureux club du PPCB.

CRITERIUM FEDERAL

4^{ème} tour

Elite 1 :

Régis Salvat poursuit son insolente domination en tête de ce critérium fédéral, démontrant plus que jamais ses remarquables qualités. De son côté, le PPCB place également Alain Castignole et Baptiste Cervelli aux 3^{ème} et 4^{ème} places.

On soulignera également la méritoire 2^{ème} place de Joshua Girault du CATT.

- | | |
|----------------------|-----------|
| 1. Régis Salvat | PPCB |
| 2. Joshua Girault | CATT |
| 3. Alain Castignole | PPCB |
| 4. Baptiste Cervelli | PPCB |
| 5. P. Guennec | TTC Corte |

Elite 2 :

Dans cette catégorie, les clubs sudistes affirment leurs prétentions en tête avec notamment Romain Thiry (CATT) installé à la première place.

- | | |
|-----------------|-------------------|
| 1. Romain Thiry | CATT |
| 2. T. Castelli | TTPorto-Vecchio |
| 3. P Raccat | AS. Bastelicaccia |
| 4. J. Bordage | CTT Ile Rousse |
| 5. J. Claudot | GFC OA |

Elite 3 :

Jean-François Brumbt, toujours aussi populaire et apprécié de tous les pongistes, continue de faire cavalier seul, devançant les deux sociétaires de Bastelicaccia, Maurice Reyboz et Jennifer Sardin.

- | | |
|-------------------------|-------------------|
| 1. Jean-François Brumbt | PPCB |
| 2. M. Reyboz | AS Bastelicaccia |
| 3. J.Sardin | AS. Bastelicaccia |
| 4. A. Marcantoni | USC AFA |
| 5. G. Casanova | Furiani TT |

Elite 4 :

Dans cette catégorie, le Sud poursuit sa



domination avec Eric Boucher et le TT Porto-Vecchio et Don Baptiste Sansonetti de l'AS Bastelicaccia.

- | | |
|-------------------|------------------|
| 1. Eric Boucher | TT Porto-Vecchio |
| 2. D.B Sansonetti | AS Bastelicaccia |
| 3. A. Ignacio | TTC Corte |
| 4. J.J. Kinet | USC AFA |
| 5. T. Thiry | CATT |

CATEGORIE MOINS DE 11 ANS

Dans cette catégorie, le Furiani TT est en évidence grâce à la remarquable Lisa-Maria Julien qui devance avec talent Pierre-Marie Giancoli (PPCB) – 3. R. Antombrandi (CATT) – 4 L.D'Urso (PPCB) – 5. H. Cottin (Furiani TT).

MOINS DE 13 ANS

Décidément, les jeunes filles sont à l'honneur dans ces catégories au Furiani TT. Après Lisa-Maria Julien en 11 ans, voilà également Alexandra Perier qui montre ses possibilités.

- | | |
|---------------------|------------------|
| 1. Alexandra Perier | Furiani TT |
| 2. N. Droguet | TT Ventiseri |
| 3. E. Hilt | PPCB |
| 4. T. Kilburg | Furiani TT |
| 5. S. Dassy | AS Bastelicaccia |

MOINS DE 15 ANS

Dans cette catégorie, le club ajaccien du CATT s'installe au sommet grâce à la remarquable prestation d'Alexandre Kergourlay.



- | | |
|-------------------------|------------|
| 1. Alexandre Kergourlay | CATT |
| 2. P. Pinducci-Torre | Furiani TT |
| 3. M. Hvala | CATT |
| 4. A. Muracciole | Furiani TT |
| 5. R. Vasseur | CP Sartène |

CHAMPIONNAT PAR EQUIPES

Régionale 1 :

PPCB – TT Porto-Vecchio (10-2)
CATT – ASP Bonifacio (10-3)
AS Bastelicaccia – Furiani (9-9)

- | | |
|----|----------------------|
| 1. | PPCB (9) |
| 2. | CATT (8) |
| 3. | TT Porto-Vecchio (6) |
| 4. | ASP Bonifacio (5) |
| 5. | AS Bastelicaccia (4) |
| 6. | FTT (4) |

Régionale 2 :

TT Ventiseri – TT Porto-Vecchio (10-1)
CP Sartène – PPCB (4-10)
TTC Corte – USC Afa (10-2)
1. TT Ventiseri ; TT Porto Vecchio ; PPCB ; TC Corte (tous 7 points)
5. CP Sartène (4) et USC Afa (4).

Éliminatoires Coupe de Corse Poussins

Pieve di Lota, Nebbiu, Furiani, l'Étoile et Ponte-Leccia

Participeront à la phase finale

C'est fait. Contraints de reporter cette poule à cause de la neige et du verglas qui avaient recouvert la superbe pelouse du stade Jean Mattei d'Oletta, les organisateurs ont enfin pu aller au bout de ces éliminatoires lors de ce dernier week-end.

Certes la pluie était, elle aussi, de la partie mais elle n'a pas empêché ces jeunes poussins de s'en donner à cœur joie, poussins qui ont séduit les nombreux spectateurs venus les encourager, et assister à la rencontre de division d'honneur **Nebbiu - Borgo**.

Dans la poule 1 les jeunes de **Pieve di Lota**, bien que battus par **l'Étoile 2** dont la pépinière continue de faire merveille, ont arraché leur qualification en remportant les quatre autres rencontres. De leur côté, les gars du **Nebbiu**, qui évoluaient sur leur terrain, ont arraché le nul face aux gaziers et se sont ainsi qualifiés pour la poule finale.

La superbe équipe de **Furiani**, chère à **Charly Casale**, n'a pas fait de détail dans la poule 3 en remportant tous ses défis haut la main. On relèvera surtout la grosse surprise dans la poule 4 avec la surprenante qualification de **Ponte Leccia** emmenée par **Alexia Sartori**. Les jeunes **Ponte-Lecciais** se payant le luxe de bouter **Borgo** et le **CAB** de la compétition grâce à trois succès et un partage des points.

Dans la cinquième et dernière poule les **Filantistes**, avec à leur tête **Saverio Cesari**, ont fait le plein de victoires et l'unanimité.



Dans ce groupe on signalera aussi le bon comportement des **Balainins d'Île Rousse** qui eurent la malchance de trouver sur leur chemin les redoutables **Filantistes**.

Ces cinq formations se retrouveront dès dimanche prochain en compagnie des clubs qualifiés à **Afa** et **Vescovato**, au superbe **complexe de Lucciana**. Un fabuleux plateau de 16 formations qui vont tout mettre en œuvre pour arracher ce trophée remporté l'an dernier par la remarquable formation de la **JSA**. Si le beau temps est de la fête, le spectacle, la volonté, l'état d'esprit et la formidable envie d'arracher cette **coupe de Corse** vont motiver toutes ces formations désireuses de s'attribuer ce précieux trophée.



Un bel après-midi pour les athlètes bastiais...

Samedi, 20 mars 2010, la première compétition d'athlétisme sur piste, en Haute-Corse s'est déroulée au **Complexe Sportif de Montesoro**, sous un ciel nuageux, mais dans un environnement météo clément, et, un concours populaire très conséquent. En effet, les **Ecoles d'Athlétisme**, en particulier, s'étaient donné rendez-vous pour une reprise des plus réussies. Un encouragement pour une saison sportive promise à des exploits d'envergure. Chez les plus jeunes, nombreux et fortement entourés par les familles, on notera des **1000m** de belle facture chez les **Poussins(es)** ainsi que chez les **Benjamins(es)** et **Minimes** et chez les **Cadettes**. Le printemps et l'été seront chauds chez les «*demi-fondeurs*».

Un public, qui au fil des compétitions depuis la saison écoulée, se fidélise, et, s'implique dans les ateliers.

Un public qui s'intéresse aussi, aux épreuves touchant les plus grands, autre signe encourageant pour les organisateurs.

L'athlétisme est en train de gagner un public en même temps que s'élargit son audience.

Nous publierons l'ensemble des résultats dans notre prochaine édition.



Les Poussines de l'A.J. Bastia

Le Comité Régional UFOLEP a bien réussi, à Limoges

Le 14 mars, la Corse, à travers l'UFOLEP, était bien représentée à Limoges où la délégation insulaire était conduite par le Président Alain Gourdol, heureux des performances des athlètes issus de la sélection des clubs C.O.Porticcio, ASPV Athlétisme, et C.A. Ajaccio. En effet, on le serait à moins, comme on peut le constater à la lecture du palmarès d'un National de Cross, très réussi.

11 Podiums Individuel

4 titres de Champions National 2010 (Vétérans F, Minimes F, Eveil athlétisme F, Benjamins)

3 titres de Vices Champions (Eveil Athlétisme F, Juniors M, Poussins)

3 Médailles de Bronze (Poussines, Cadets, Poussins)

Equipe

1 titre de Champions National 2010 (Minimes Filles)

VETERANS FEMMES

1. GAUTROIS Nathalie	25'43	CORSE
2. THERON Cécile	25'54	Champagne Ardenne
3. LAIGNEL Aude	26'32	PICARDIE
23. MEULET Chantal	36'14	CORSE

EQUIPE

1. PICARDIE	21 Pts
2. AQUITAINE	69 Pts

SENIORS FEMMES

1. GENESTE Emilie	22'21	AUVERGNE
2. LARRERE Christelle	22'55	AQUITAINE
3. GABRIEL Christelle	23'55	AQUITAINE
18. LEMONON Céline	28'35	CORSE

EQUIPE

1. PICARDIE	29 Pts
2. AUVERGNE	51 Pts
3. PROVENCE	74 Pts

JUNIORS FEMMINES

1. CAPUTO Estelle	16'29	PICARDIE
2. GRANOZIO Stella	16'41	PROVENCE
3. KEBEDE Yesnath	17'29	PROVENCE

EQUIPE

1. PICARDIE	30 Pts
-------------	--------

CADETTES

1. AMAD Kahina	14'19	PROVENCE
2. BAUDIN Mélanie	15'15	PICARDIE
3. KEUSSEIAN Géraldine	16'14	PROVENCE
5. BARTOLETTI Serena	16'47	CORSE

EQUIPE

1. PROVENCE	15 PTS
2. PICARDIE	45 Pts

MINIMES FILLES

1. BOULLE Nolwenn	10'36	CORSE
2. SIGNEUX Julie	11'00	LIMOUSIN
3. MARTIGNY Agathe	11'03	PROVENCE
8. TESSIER Priscilla	11'55	CORSE
11. LUZI Emilie	12'10	CORSE
13. TARIOL Elodie	12'26	CORSE

EQUIPE

1. CORSE	33 Pts
2. LIMOUSIN	37 Pts
3. PICARDIE	46 Pts

POUSSINES

1. SABA Ambre	5'06	AS SAINT-JUNIEN
2. CHÂTEAU Anne-Sophie	5'09	ALVAL
3. LACOMBE-LESEMNE Estelle	5'33	CORSE

EVEIL ATHLETISME FEMMES

1. DEBES Elisa	3'57	CORSE
2. DANGOUMEAU Lena	3'58	CORSE
3. SAMSOIS Dune	4'03	PANA LOISIRS
6. MONDOLONI Lena	6'56	CORSE
20. VILDARY Eva		CORSE

VETERANS HOMMES

1. CHARASSE Philippe	31'12	Rhône-Alpes
2. BISMES Denis	31'61	AQUITAINE
3. BENFATAH Mansour	32'01	Rhône-Alpes
54. CAPERA Philippe	40'54	CORSE

EQUIPE

1. AQUITAINE	46 Pts
2. AUVERGNE	105 Pts
3. LORRAINE	109 Pts

SENIORS HOMMES

1. FERNANDES Nicolas	33'23	Midi-Pyrénées
2. BENNOUAR Hadj	33'54	LIMOUSIN
3. BUGEAUD Sébastien	34'17	L R

EQUIPE

1. AVEYRON	46 Pts
2. PICARDIE	63 Pts
3. LIMOUSIN	80 Pts

JUNIORS MASCULINS

1. MARCELLIN Romain	19'09	PROVENCE
2. BONGONGOU Jules	19'32	CORSE
3. FILLEUL Damien	19'42	LIMOUSIN

EQUIPE

1. PICARDIE	55 Pts
-------------	--------

CADETS

1. MONTESINOS Yannick	4'38	PROVENCE
2. BARRON Bastien	14'40	LIMOUSIN
3. MAMOUK Saïd	14'42	CORSE
10. RENAULT Guillaume	15'35	CORSE

EQUIPE

1. PICARDIE	29 Pts
2. LIMOUSIN	45 Pts
3. PROVENCE	64 Pts

MINIMES MASCULINS

1. PARMENTIER Cédric	10'22	PICARDIE
2. TOURNIEROUX Victor	10'23	LIMOUSIN
3. GALLEGRO Julian	10'54	LIMOUSIN
22. GOLBRY Corentin	12'17	CORSE

EQUIPE

1. LIMOUSIN	16 Pts
2. PICARDIE	29 Pts

BENJAMINS

1. RODRIGUES Vasco	7'43	CORSE
2. AIT-ZAINE	7'44	Champagne Ardenne
3. CHARPENTIER Erwane	7'55	ALVAL

POUSSINS

1. CHAUVINEAU Rémy	4'57	SAINT GENCE ATHLE
2. VINCENCINI François	4'58	CORSE
3. BROCARD Arthur	5'11	CORSE
4. DUMESNIL Thibault	5'18	CORSE
9. MEULET Pierre	5'50	CORSE
14. SUTTO Simon	6'42	CORSE

EVEIL ATHLETISME GARCONS

1. TANGHY Brieg	3'43	ALVAL
2. MEYNIER Thomas	3'48	PANA LOISIRS
3. LE MOT Arthur	3'48	ASPTT LIMOGES
5. VINCIGUERRA Alan	3'55	CORSE
13. HEROU Tim	5'05	CORSE

<http://ajb.athle.org>

BELIER (21 mars au 19 avril).

Chiffre : 0. **Cœur** : Vous doutez constamment que votre partenaire vous aime. Il faut avoir plus confiance en les autres. **Affaires** : Laissez le temps à vos supérieurs de se rendre compte de la vraie valeur de votre travail. Un peu de patience. **Santé** : Pas d'efforts violents.

TAUREAU (20 avril au 20 mai).

Chiffre : 5. **Cœur** : Vous êtes perturbé par des souvenirs de votre passé. Oubliez-les et tournez-vous résolument vers le futur. **Affaires** : Il y a de la promotion dans l'air. Pour cela, il faudra tenter votre chance au bon moment. **Santé** : Prudence si vous empruntez l'escalier.

GEMEAUX (21 mai au 20 juin).

Chiffre : 9. **Cœur** : On cherche à vous faire comprendre une chose importante. Vous paraissez vouloir faire la sourde oreille. **Affaires** : Soyez très critique lorsque vous pensez que votre travail est achevé. L'est-il vraiment pour les autres ? **Santé** : Pas de gros problème.

CANCER (21 juin au 22 juillet).

Chiffre : 7. **Cœur** : Période d'hésitation, vous dansez d'un pied sur l'autre. Prenez du recul et donnez-vous le temps de réfléchir. **Affaires** : Ne prenez pas négativement les remarques de vos collègues. Ils cherchent à vous aider comme ils peuvent. **Santé** : Un peu de déprime.

LION (23 juillet au 22 août).

Chiffre : 4. **Cœur** : Respectez le rythme de vie de vos proches. Ne cherchez pas à leur imposer le vôtre à tout prix. **Affaires** : Vos collègues ont besoin d'encouragements. Songez à motiver convenablement et régulièrement votre équipe. **Santé** : Soignez bien chaque bobo.

VIERGE (23 août au 22 septembre).

Chiffre : 1. **Cœur** : Votre partenaire voudrait du concret. Vos promesses éternellement renouvelées finissent par le fatiguer. **Affaires** : Un projet important se met en place. Essayez d'y participer en faisant valoir votre expérience. **Santé** : Vous vous sentez fatigué.

BALANCE (23 septembre au 22 octobre).

Chiffre : 2. **Cœur** : Vous allez du rire aux larmes. Votre famille ne comprend pas du tout ce qui vous arrive. **Affaires** : La concurrence tourne autour de vous comme un rapace. Ne lui laissez pas l'occasion de prendre de l'avance. **Santé** : Songez à vous relaxer souvent.

SCORPION (23 octobre au 21 novembre).

Chiffre : 6. **Cœur** : Votre partenaire pourrait tenir des propos choquants. Dites-vous alors que c'est pour votre bien. **Affaires** : Vous avez fourni beaucoup d'efforts. Vous allez commencer à en retirer les premiers bénéfices. **Santé** : Raineur au niveau de la nuque.

SAGITTAIRE (22 novembre au 21 décembre).

Chiffre : 8. **Cœur** : Période de tendresse. Beaucoup de bons moments passés en couple. **Affaires** : Il faut vous apprêter à devoir prendre une décision importante. L'avenir de votre carrière pourrait bien être en jeu. **Santé** : Faites un peu de marche quotidienne.

CAPRICORNE (22 décembre au 20 janvier).

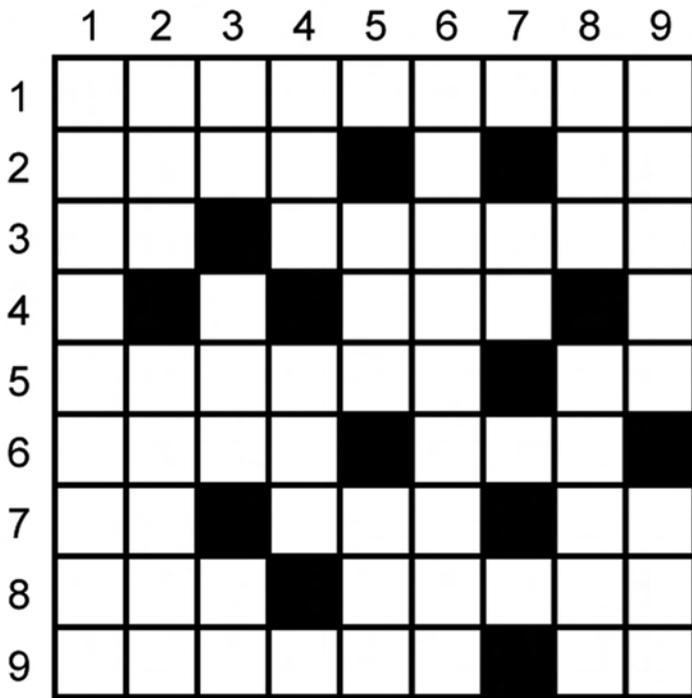
Chiffre : 4. **Cœur** : Ne cherchez pas à cacher la vérité. Vous avez tout intérêt à jouer la carte de la franchise. **Affaires** : Vos supérieurs vous demandent de donner le maximum. Il ne faudra pas négliger votre famille pour autant. **Santé** : Consultez votre dentiste.

VERSEAU (21 janvier au 19 février).

Chiffre : 9. **Cœur** : Vous pourriez décrocher un rendez-vous auquel vous ne croyiez plus. Ne vous emballez cependant pas trop. **Affaires** : De très bonnes relations avec vos collègues. Une ambiance de travail parfaite, propice aux bons résultats. **Santé** : Sans problème.

POISSONS (20 février au 20 mars).

Chiffre : 3. **Cœur** : Laissez à votre partenaire le temps de réfléchir à vos propositions. Ne demandez pas de réponse immédiate. **Affaires** : Trop de précipitation. Vous risquez de foncer tête baissée dans une bien mauvaise direction. **Santé** : Vous paraissez bien nerveux.

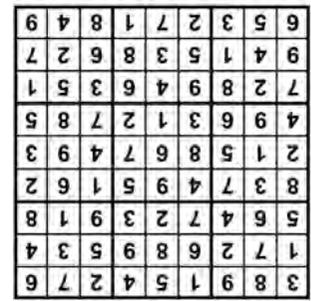
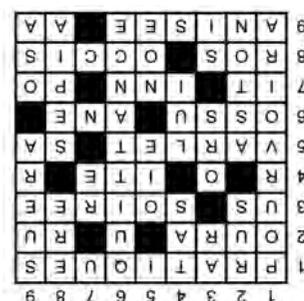
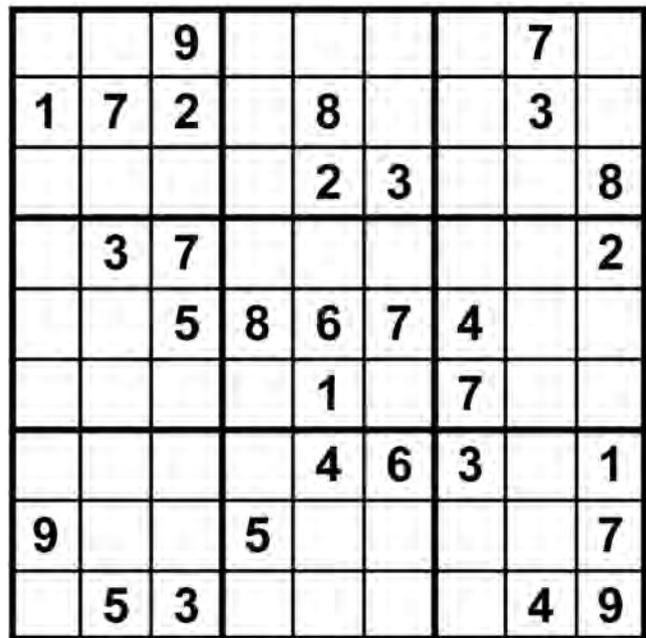


Horizontalement

1. Façons de faire.
2. Conduit d'appel d'air. – Court cours.
3. Habitudes. – Fin de jour.
4. Renvoi.
5. Outil de menuisier. – Possessif.
6. Charpenté. – Têtu.
7. Titane inversé. – Rivière des Alpes. – Plaine d'Italie.
8. Peigne de tisserand. – Descendu.
9. Parfumée. – Fleuve de France.

Verticalement

1. Munira.
2. Ruisseaux. – Physicien anglais.
3. Abréviation princière. – Richesses. – Condition.
4. Amas. – Personnel.
5. Animal de basse-cour. – Navigateur biblique.
6. Reçu.
7. Note.
8. Période. – Couleur dans anciennes photographies.
9. Trimer. – Tenta.



A Settimana

13^{ème} semaine de l'année
du 26 mars au 1^{er} avril 2010

Les fêtes : le 26, Larissa - le 27, Habib -
le 28, Dimanche des Rameaux, Gontran -
le 29 Gwladys - le 30, Amédée -
le 31, Benjamin - le 1^{er}, Hugues

13^{esima} settimana di l'annu
da u 26 marzu au 1 aprile 2010

E feste : le 26, Lara - le 27, Parteu -
le 28, L'Alivu e Palme - le 29, Eustasiu -
le 30, Amadeu - le 31, Benghjaminu -
le 1, Ugu.

L'info insolite

Question de point de vue

Un sondage **Opinion Way**, indique que les Français considèrent que le seuil moyen de la vieillesse est de 68,9 ans. Une étude qui révèle aussi que plus on avance en âge, plus on recule l'âge dit des «seniors». Ainsi, si les plus de 60 ans estiment qu'on entre dans la vieillesse à partir de 75,8 ans, les 18-24 ans, ...impitoyables, prétendent qu'on est vieux à partir de 60,4 ans !

Une vraie vieille

Antisa Khvichava serait la plus vieille femme du monde. Cette géorgienne, qui a encore bon pied bon œil et qui aime toujours la vodka, aurait 130 ans. Elle a encore un de ses deux fils avec elle (!), et a onze arrière petits enfants. Une enquête officielle pour vérifier l'authenticité de sa date de naissance est en cours. L'état civil géorgien est déjà en contact avec le comité du Guinness des records.

Vivre à la campagne ?

Une étude de l'**Insee** montre que 80% de la population française vit dans «l'espace à dominante urbaine» dont la superficie représente 40% du pays, alors que seulement 18% de la population vit dans 60% de «l'espace à dominante rurale». Et pourtant..., selon un sondage **Ifo** de 2009, 11 millions de citoyens en France souhaiteraient vivre à la campagne.

On n'arrête pas le progrès...

Les nanotechnologies sont actuellement l'objet de recherches dans les laboratoires. Une équipe de l'**université de Stamford**, aux États-Unis, a montré que des vêtements pouvaient devenir de petites batteries et qu'ainsi un T-shirt pourrait bientôt servir à recharger un téléphone

portable ! A noter que depuis plusieurs années, des scientifiques pensent à l'utilisation de nanoparticules pour pouvoir stocker de l'énergie.

IVG

Malgré les différents moyens contraceptifs existants, le nombre d'**IVG** reste stable, d'après un rapport de l'Igas (Inspection générale des affaires sociales). Chaque année, plus ou moins 200.000 **IVG** sont pratiquées en France et plus de la moitié de ces interventions sont réalisées sur des femmes qui étaient sous contraception. Par ailleurs, près de 40% des femmes, à un moment donné de leur vie, auraient recours à l'**IVG**.

On s'en serait douté

Les mérites de la «flexibilité» au travail sont mis en cause. Ainsi, un article de l'Institut national de veille sanitaire indique que les personnes occupant des emplois précaires (CDD, intérim...) sont bien plus souvent touchées par la dépression que les salariés en CDI. Et une fois encore, les femmes sont plus touchées (12,2%) que les hommes (9,6%).

L'ACTU DANS LE RETRO

► **Le 27 mars 2004**, en Belgique, un braconnage à la grenouille était découvert. Des milliers de batraciens étaient tués par les fraudeurs qui alimentaient deux restaurants réputés.

► **Le 28 mars 2006**, en Grande-Bretagne, les fonctionnaires se mettaient en grève pour défendre leur retraite. Le pays n'avait plus connu un tel mouvement depuis... 1926.

► **Le 29 mars 1967**, à Cherbourg, le sous-marin nucléaire «le Redoutable» était lancé.

► **Le 30 mars 1976**, en Cisjordanie, de sanglants affrontements entre les forces de l'ordre israéliennes et la population arabe avaient lieu.

VAGABONDAGE

Dans l'opéra «Tosca» le ténor chante : «Le ciel luisait d'étoiles». Désormais, chez nous, ce sont les restaurateurs qui peuvent entamer cet air, le guide Michelin vient encore d'en distribuer.

Ceci dit, je connais des tables non étoilées qui mériteraient cent fois la distinction mais on ne peut demander à un inspecteur «pinzutu» de tout connaître ni de faire quatre repas par jour.

A propos d'étoiles, j'aime cette réflexion du directeur du célèbre «Chez Maxim» à Paris à qui l'on avait enlevé une étoile : «chez nous, monsieur, les étoiles, elles sont dans la salle».

Philosophie : itinéraire composé de plusieurs routes qui mènent de nulle part à rien.

Signé : Ambroise Bierce.

C'est ce qui a dû inspirer deux «philo-macageneurs» bastiais accoudés à un comptoir :
- O Anto, ci credi a a filosofia ?
- Cume ? Cosa vole di ?
- Vole di : riflete. Tu as compris ?
Réfléchir
- E be, t'aghju da risponde in francese : chez moi il n'y a que les miroirs qui réfléchissent !
E di fassine una scacanata...

Actuellement une polémique oppose le Brie de Melun à d'autres fromages.
«Le Brie» affirmant que pour une question d'antériorité et de puissants effluves le corbeau de Messire La Fontaine l'a mis dans son bec.

Mais alors, le fameux «corbu carbucese» de Natale Rocchiccioli qu'avait-il dans son bec ?

Un casgiu venachese, Calezaninuccu, Alisgianinuccu ou tout simplement carbucese ?

Hélas, le regretté Rocchiccioli n'est plus là pour nous donner la clef de ce problème... Mais nul doute qu'il en aurait fait une de ces fables dont il avait le secret.

Car comme a dit un humoriste : «l'humour est une façon de se tirer d'embarras sans se tirer d'affaire.»

Toussaint Lenzianni

BULLETIN D'ABONNEMENT

1 AN : 42 € 6 MOIS : 32 € Etranger : 62 €

Nom :

Prénoms :

Adresse :

Ville : Code Postal :

L'INFORMATEUR
Corse Nouvelle

Service Abonnements

1, Rue Miot - BP 213
20293 Bastia Cedex
Tél : 04.95.32.04.40
Fax : 04.95.32.02.38

E-mail : redaction@informateurcorse.com



PAR MARIUS MURACCIOLI

GLI AMICI DI LEUWEN

Maurizio Lo Re, consul d'Italie en Corse de juin 1978 à octobre 1980, n'en est pas à son premier ouvrage. Il a déjà publié un roman historique, «La ligne de mémoire», en 2002 ; un essai, «La culture italienne dans l'histoire lettone», en 2003 ; un roman biographique, «Filippo Paulucci, l'Italien qui gouverna à Riga», en 2006. «Gli amici di Leuwen» est le titre de son dernier livre, un roman historique dans lequel se croisent des histoires qui n'ont apparemment rien à voir les unes avec les autres. Mais aussi différentes soient-elles, l'auteur parvient à en nouer les fils, les mettant dans les mains d'un voyageur avec la complicité du célèbre roman de Stendhal, «Lucien Leuwen». Il y a l'histoire de Jenny, une Juive déportée dans le camp de concentration de Riga, celle d'un voyageur complice involontaire d'un homicide, mais aussi celle de Lorenzo, un officier italien en Corse dans le chaos du 8 septembre 1943. Extrait choisi.

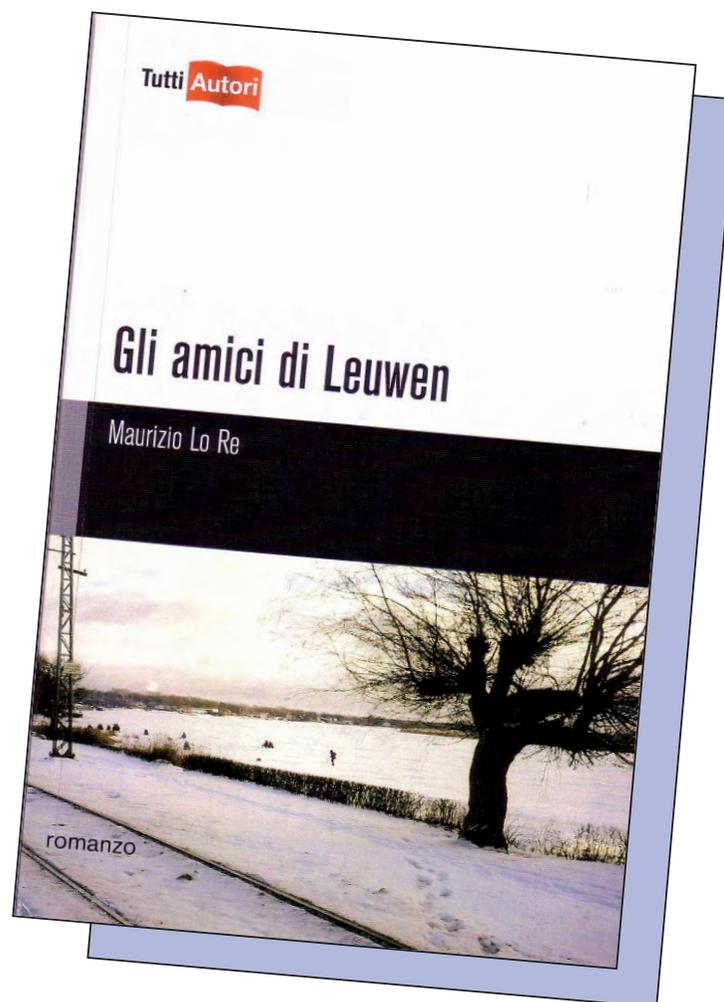
«Faticasti non poco a raggiungere il convoglio del generale Senger e, portato a termine il tuo incarico a Bastia, te ne andasti a gironzolare in piazza Saint-Nicolas, dove, tutte le volte che ti trovavi nel capoluogo, amavi percorrere ripetutamente l'ampia spianata, sul lato verso il mare, abbellito da due file di platani, puntando, come in un'enorme piscina, ora all'una, ora all'altra fila di fitte palme che delimitavano i lati corti della piazza, prima di sederti nella terrazza di un caffè. A quell'ora la piazza era deserta e ci rimanesti poco, dando uno sguardo fugace alla massa nera e calma del mare, e preferisti addentrarti subito nel dedalo di vicoli tortuosi dietro la piazza, dove le chiese e le cappelle dai generosi decori proiettavano un'ombra rassicurante sulle rampe, gli archi ed i passaggi a volta, che, come le persiane chiuse, con le scalette a fessura, vegliavano sul sonno degli abitanti. La situazione sembrava del tutto tranquilla e ti sorprendesti a pensare che si stava appannando la memoria della tua casa, quasi confondevi la disposizione delle stanze, come ti era già capitato quando eri tornato in un appartamento dove avevi abitato molti anni prima, che ti sembrava di visitare in sogno, con l'ombra dei mobili antichi, prospettive e immagini che evocavano persone che non c'erano più o che erano cambiate.

Dopo mezz'ora, come convenuto, ti raggiunse l'autista, che ti accompagnò a Cardo, una piccolissima località sopra Bastia, per trascorrervi la notte presso il distaccamento del 10° raggruppamento celere, in attesa di rientrare a Corte. Però, con una certa leggerezza, accordasti all'autista il permesso di rientrare in città, dove aveva chiesto di pernottare presso un'amica. Ti sembrava un peccato che l'uomo non potesse approfittare di quell'ultima occasione...Ma quale preannuncio ti dicera che le cose sarebbero cambiate quella notte stessa? E se avevi quella premonizione, era una decisione responsabile dare libera uscita all'autista? Ti eri forse messo nei suoi panni, architettando un perfetto piano di fuga dalla situazione terribile che si prospettava?

La strada per Cardo si affacciava sulla stazione ferroviaria di Bastia, poi si divincolava tra pareti rocciose e burroni verso il mare. Le case erano sparse su un costone di montagna ed una leggiadra costruzione color crema, nella quale si apriva un grande arco ribassato, sembrava il centro ideale del villaggio, più della contigua chiesa. L'edificio racchiudeva una fontana, da cui zampillava un'acqua deliziosa, che alimentava un abbeveratoio, a ridosso del muro laterale.

Ti rifocillasti con fragranti frittelle, accompagnate da formaggio brocciu fresco, in una casa del villaggio, in compagnia di alcuni ufficiali dei bersaglieri, alquanto chiassosi, esaltati dall'idea di tornare presto in casa. Non si capiva se fosse una specie di locanda, che avrebbe presentato il conto, o se quelle vivande fossero offerte in segno di ospitalità. La radio francese continuava a dare notizie sulla resa incondizionata dell'Italia, mentre un'anziana contadina dal sorriso sdentato, che parlava solo in lingua corsa, si scusò di non avere più il suo famoso vino rosso Patrimoniù, offrendo invece un profumato liquore di mirto, per digerire.

Lasciasti per primo la comitiva degli ufficiali, che continuavano a fare baldoria e, prima di andare a dormire, andasti a fare ancora due



passi, accendendoti una sigaretta. Davanti a un costone scosceso di montagna c'era una spianata di terreno incolto, riparato da una fitta vegetazione di alloro, castagni, olivastri e lecce. Da lì potevi osservare il porto e la rada. Improvvisamente, come da un loggione di teatro, vedesti accendersi il porto di strani fuochi, seguiti poco dopo da sordide esplosioni. Guardasti l'orologio: era mezzanotte e trenta. Stentasti a capire quello che stava succedendo, non credevi ai tuoi occhi, ma era tutto molto evidente. Le navi italiane ormeggiate in rada. L'artiglieria italiana anche da terra cercava di contrastare le navi nemiche, che sparavano con mitraglietta a quattro canne molto efficienti ».

« **GLI AMICI DI LEUWEN** » de Maurizio Lo Re. Edition « Tutti Autori », 310 Pages. Prix : 11 euros.

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

SALON DU LIVRE 26 - 31 MARS 2010
PARIS EXPO - PORTE DE VERSAILLES
STAND DE LA CORSE N° 35 / Allée S / HALL 1

La Corse à Livre ouvert

À l'occasion du 30^e Salon du Livre, la Corse vous donne rendez-vous
à Paris, du 26 au 31 mars, sur le stand de la CTC.
Cet événement vous fera découvrir la richesse et la diversité
de la production littéraire insulaire.
14 éditeurs et 28 auteurs de Corse vous accueilleront
sur toute la durée du salon pour vous présenter
et dédicacer leurs ouvrages.